



Projet Nouvelle Education Citoyenne et Tournée vers l'Avenir (NECTAR)

Rapport d'étape

Phase 3 : mars 2022 – juin 2023

11 juillet 2023

Introduction

Dans le déroulement du projet NECTAR, la phase 3 était une étape intermédiaire entre la phase de réalisation des principaux livrables et l'ultime étape d'achèvement du projet. Elle devait permettre de mener à bien les dernières productions attendues, de poursuivre l'expérimentation des programmes et des ressources qui les accompagnaient et, déjà, d'en améliorer la qualité afin de mettre au point les versions définitives.

Avant tout, il faut observer que cette période a été marquée par un accroissement sans précédent de la violence et des troubles qui ont déchiré le pays. Les difficultés du quotidien, l'insécurité, les pénuries, l'impossibilité de la plupart des déplacements, les incertitudes quant à l'avenir du pays ne pouvaient être sans effet sur l'accomplissement du projet. On rappellera, entre autres, que la rentrée 2022 a été reportée de plusieurs mois, que de nombreux élèves ont été privés de scolarité, qu'aucune réunion ou formation ne pouvait se dérouler sans une prise de risque, ou encore que toute mission d'experts extérieurs était inenvisageable.

Néanmoins, si les retards se sont accumulés et si tous les objectifs n'ont pas pu être atteints, le travail s'est poursuivi, des réunions régulières, certes à distance, ont permis d'assurer la continuité, des formations ont été conduites et, ces dernières semaines, des visites ont pu être accomplies dans les écoles. De plus, l'organisation d'ateliers en France a permis de renforcer les relations entre les acteurs et de relancer tous les axes du projet. Enfin, de nouveaux objectifs ont pu être définis. La prolongation du projet jusqu'à juin 2024 apporte, à la fois, le temps nécessaire à la réalisation des activités initialement prévues et la possibilité d'étendre le projet dans des directions nouvelles.

Il est important de rendre à nouveau hommage à tous les acteurs haïtiens qui en dépit du danger omniprésent et de la précarité de leur vie quotidienne ont poursuivi sans interruption leur activité. Les cadres du Ministère, les responsables locaux de l'AMO et de l'IHFOSED, mais aussi les directeurs et les enseignants eux-mêmes n'ont jamais renoncé à leur implication dans le projet.

Le présent rapport vise à dresser un bilan de cette étape et surtout à présenter les lignes directrices qui orienteront les activités de la dernière phase.

Table des matières

Introduction	2
1. Ce qui était attendu	5
1.1. Achever la conception des ressources curriculaires	7
1.2 Poursuivre l'expérimentation des livrables et faire remonter les informations nécessaires à leur amélioration	7
1.3 Engager la mise au point des versions définitives des productions curriculaires	8
1.4 Réaliser les autres tâches prévues dans les termes de référence.....	9
1.5 Proposer une stratégie pour le déploiement des réformes	10
2. Ce qui a été réalisé.....	11
2.1 La production des ressources pédagogiques a été achevée	11
2.2 Les formations prévues ont été intégralement réalisées.....	11
2.3 L'expérimentation n'a pu avoir lieu dans des conditions satisfaisantes	12
2.4 L'organisation d'ateliers en France a favorisé une véritable relance du projet	13
2.5 La préparation des derniers livrables a pu être engagée	14
2.6 Des perspectives nouvelles	17
3. Ce qui reste à réaliser	18
3.1 Produire les derniers livrables attendus	18
3.2 Mener à bien l'expérimentation	20
3.3 Mettre au point les versions définitives des productions curriculaires	22
3.4 Réviser les programmes du secondaire	23
3.5 Proposer une stratégie pour le déploiement des réformes.....	24
4. Conclusions : les conditions de la réussite.....	26
4.1 Programmer rigoureusement les activités des prochains mois et en suivre pas à pas la réalisation	26
4.2 Privilégier les rencontres et les ateliers en « présentiel »	27
4.3 Réussir une expérimentation efficiente	27
4.4 Prendre le temps nécessaire pour préparer les suites du projet.....	28
4.5 Impliquer davantage l'encadrement	28
ANNEXES	30
ANNEXE 1 : conclusions du séminaire en présentiel du 30 mars au 4 avril.....	30
ANNEXE 2 : conclusions de l'atelier en présentiel sur l'évaluation et l'examen de 9^e année – 20/24 juin 2023	48
ANNEXE 3 – Cahier des charges pour la mise en réseau des établissements secondaires	55
ANNEXE 4 - Expérimentation de l'enseignement de l'ITAP, de l'éducation artistique et de l'EPS au 3^e cycle fondamental.....	60
ANNEXE 5 - Révision des programmes du secondaire <i>Cadre de travail</i>.....	62

1. Ce qui était attendu

Au cours des premières phases du projet, une première version de la plupart des livrables attendus avait pu être réalisée.

Pour le fondamental :

- Les programmes du 3^e cycle ;
- Les séquences didactiques prévues pour la 7^e année ;
- Les guides destinés aux enseignants, aux directeurs et aux cadres ;
- Les modules de formation destinés à ces trois publics.

Pour le secondaire :

- L'analyse des programmes en vigueur ;
- Un ensemble de séquences didactiques ;
- Les guides destinés aux enseignants, aux directeurs et aux cadres ;
- Les modules de formation destinés à ces trois publics.

Ces productions avaient été précédées de la mise au point du Cadre d'Orientation Curriculaire.

Par ailleurs, une première session de formation avait eu lieu pendant l'été 2021 à l'intention des enseignants, des cadres et des directeurs du fondamental. Pour le secondaire, seuls les cadres et les directeurs avaient pu bénéficier de quelques jours de formation.

De même, malgré les difficultés provoquées par le contexte sécuritaire une première expérimentation avait été engagée, certes partielle, dans les classes de 7^e année. Les visites réalisées (plus de 80) ont permis de rendre compte de l'impact des formations. Une note détaillée en avait présenté les conclusions (joint au rapport de la phase 2).

De nombreuses tâches restaient à accomplir au cours des dernières étapes du projet :

- achever la conception des ressources curriculaires ;
- tester les livrables et faire remonter les informations nécessaires à leur finalisation ;
- les réviser et en améliorer la pertinence et l'efficacité ;
- proposer des dispositifs de formation pour le fondamental et le secondaire, un cahier des charges pour l'homologation des ressources et une maquette pour l'examen de 9^e année ;
- présenter des préconisations pour une stratégie de déploiement des réformes et un ensemble de conclusions regroupées dans le rapport terminal.

Deux scénarios avaient été envisagés (5^e partie du rapport de la seconde étape) : le premier était fondé sur l'hypothèse d'un maintien de l'échéance initialement fixée au 30 juin 2023 ; le second reposait sur le report de cette échéance à juin 2024. Le tableau ci-dessous résumait les scénarios proposés en mars 2022 :

	SCENARIO 1 (avril 2022-juin2023)	SCENARIO 2 (avril 2022-juin 2024)
Avril 2022 ↓ Juillet 2022	<ul style="list-style-type: none"> – Visite des 20 écoles tests (fondamentales) – Réalisation des séquences de 8^e année et des guides des ressources numérique – Développement de la plateforme d’appui à la formation – Réajustement des programmes, des guides et des séquences (7^e) du fondamental – Complément des guides du secondaire – Schéma du cahier des charges pour l’homologation des ressources – Préparation des formations (2^e session) 	<ul style="list-style-type: none"> – Visite des 20 écoles tests (fondamentales) – Réalisation des séquences de 8^e année et des guides des ressources numériques. – Développement de la plateforme d’appui à la formation – Réajustement des programmes, des guides et des séquences (7^e) du fondamental – Complément des guides du secondaire – Préparation des formations (2^e session)
Août 2022 ↓ Septembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> – Formation des enseignants, des directeurs et des cadres du fondamental et du secondaire – Lancement de l’expérimentation dans le secondaire et dans le fondamental 	<ul style="list-style-type: none"> – Formation des enseignants, des directeurs et des cadres du fondamental et du secondaire – Lancement de l’expérimentation dans le secondaire et dans les 7^e et 8^e années du fondamental
Octobre 2022 ↓ Décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> – Réalisation des séquences de 9^e année – 1^{ère} visite dans les classes du fondamental – Elaboration du cahier des charges pour l’homologation des ressources pédagogiques – Conception de la maquette de l’examen de 9^e année – Elaboration de propositions pour la formation et l’organisation pédagogique du fondamental. 	<ul style="list-style-type: none"> – Réalisation des séquences de 9^e année – 1^{ère} visite dans les classes du fondamental – Proposition d’un projet de cahier des charges pour l’homologation des ressources pédagogiques
Janvier 2023 ↓ Mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> – Visite dans les classes du secondaire – 2^e visite dans les classes du fondamental – Finalisation de la maquette de l’examen de 9^e année – Finalisation des propositions pour la mise en réseau et la formation du secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> – Visite dans les classes du secondaire – Visite transversale des écoles tests du secondaire et du fondamental – Proposition de maquette de l’examen de 9^e année – Elaboration de propositions pour la formation et l’organisation pédagogique du fondamental.
Avril 2023 ↓ Juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> – Mise au point des versions définitives des programmes, des guides, des séquences et des modules de formation – Finalisation des propositions pour la formation et l’organisation pédagogique du fondamental. – Elaboration des propositions stratégiques pour le déploiement de la réforme et du tableau de bord de la réforme – Réalisation du rapport final 	<ul style="list-style-type: none"> – 2^e visite dans les classes du fondamental – Préparation de la session de formation des enseignants de 9^e année et d’un complément de formation pour les cadres et les directeurs. – Mise au point des versions définitives des guides, des séquences et des modules de formation du secondaire. – Finalisation des propositions pour la mise en réseau et la formation du secondaire
Juillet 2023 ↓ Septembre 2023		<ul style="list-style-type: none"> – Formation des enseignants, des directeurs et des cadres du fondamental – Lancement de l’expérimentation dans la 9^e année du fondamental
Octobre 2023 ↓ Décembre 2023		<ul style="list-style-type: none"> – 3^e visite dans les classes du fondamental – Elaboration du cahier des charges pour l’homologation des ressources pédagogiques
Janvier 2024 ↓ Mars 2024		<ul style="list-style-type: none"> – Visite des écoles fondamentales – 4^e visite dans les classes du fondamental – Finalisation de la maquette de l’examen de 9^e année – Finalisation des propositions pour la formation et l’organisation pédagogique du fondamental.
Avril 2024		<ul style="list-style-type: none"> – Mise au point des versions définitives des programmes, des guides, des séquences de 9^e

 Juin 2024	année et des modules de formation du fondamental – Elaboration des propositions stratégiques pour le déploiement de la réforme et du tableau de bord de la réforme – Réalisation du rapport final
---	--

Très vite, l'impossibilité d'achever le projet en juin 2023 a été constatée et c'est donc la seconde hypothèse qui a été retenue. Les objectifs fixés ont donc été les suivants

1.1. Achever la conception des ressources curriculaires

Pour ce qui concerne les premières versions des ressources pédagogiques, quatre livraisons étaient attendues :

- **Les séquences de 8^e année du fondamental.** Elles devaient être livrées en mai 2022 pour servir de support pour les formations de l'été 2022 et expérimentées à partir de septembre 2022. La part des documents destinés aux élèves devait être renforcée pour faciliter leur mise en œuvre.
- **Les séquences de 9^e année :** du fait des retards accumulés, leur production avait été différée à octobre 2022. Elles devaient être élaborées selon le même modèle que celles de 7^e et 8^e année. Leur mise en œuvre est finalement prévue pour l'année 2023-2024.
- **Les guides des ressources numériques :** leur conception a été engagée à partir de propositions présentées par le consortium en mars 2022. Une première version était attendue en octobre/novembre 2022 ;
- **Le complément et la mise en forme des modules de formation :** il est prévu, dans les TDR, 6 modules de formation : pour chacun des deux niveaux, un module destiné aux directeurs, un module destiné aux cadres départementaux et un module destiné aux enseignants. Si une première version en a été réalisée dès l'été 2021, elle était à réviser et à compléter en juin/juillet 2022 afin d'en améliorer la pertinence et l'efficacité et d'amener les personnels qui n'ont pas encore participé à ces formations à en bénéficier.

1.2 Poursuivre l'expérimentation des livrables et faire remonter les informations nécessaires à leur amélioration

En 2021-2022, les programmes et les ressources destinés au fondamental ont été mises en œuvre, en 7^e année par un nombre significatif d'enseignants et une première série de visites avait permis d'en tirer quelques conclusions. Toutefois, l'aggravation de l'insécurité avait fortement perturbé cette première phase de test. Le protocole de l'expérimentation devait être revu en mai/juin 2022 pour l'étendre à l'ensemble des classes de 7^e et 8^e années et au secondaire.

Pour mener à bien cette phase de test, plusieurs actions semblaient nécessaires :

- **Une deuxième session de formation** du 10 août au 2 septembre 2022 : il s'agit, à la fois, de réaliser les formations prévues pour les personnels qui n'en ont pas encore bénéficié et de renforcer les compétences de tous pour favoriser le changement attendu de leurs pratiques professionnelles. Il fallait en particulier étendre l'effort de formation aux enseignants du secondaire pour lesquels aucune action n'avait pu être mise en place en 2021-2022.
- **La diffusion des livrables** : le choix a été fait par le MENFP de procéder, à la fois, à la mise à disposition de l'ensemble des documents par la voie numérique et à leur reprographie intégrale en vue d'une distribution à l'occasion de la session de formation.
- **La fourniture des matériels prévus aux écoles fondamentales** : les visites réalisées en février/mars 2022 mettent en évidence que l'absence des supports et des équipements nécessaires constitue un obstacle majeur à l'application des projets de programmes dans de nombreux domaines (sciences expérimentales, éducation artistique, ITAP, EPS, géographie, etc.). Leur acquisition et leur remise aux directeurs constitue donc une priorité des prochains mois. De plus, l'effort d'équipement aura un effet positif sur l'adhésion de tous les acteurs impliqués.
- **L'accompagnement de la mise en œuvre de l'expérimentation**. Comme cela était prévu dans le protocole initial, une réunion des directeurs et une série de visites d'aide et d'observation formative devaient être réalisées dès les premiers mois de l'année scolaire.
- **La remontée d'informations** : elle s'appuierait sur une seconde série de visites, d'entretiens et de réunions permettant à la fois l'évaluation du changement et l'identification des améliorations à apporter dans la conception des livrables ou dans la stratégie de formation.
- (Si possible) **la réalisation d'une évaluation des élèves** : non prévue dans les TDR, elle a été souhaitée par le ministère. Cette évaluation devrait permettre de mieux cerner les besoins et les manques à prendre en compte dans les programmes. Ses résultats constitueraient un repère initial pour mettre en évidence l'effet de la réforme engagée sur les apprentissages effectifs des élèves. Sa forme restait à définir.

1.3 Engager la mise au point des versions définitives des productions curriculaires

La révision des livrables devait être opérée en plusieurs temps sur la base des retours du MENFP et des visites réalisées. Une seconde version de tous les documents et ressources était attendue dès 2022-2023. Cette version améliorée devait être diffusée en vue de l'ultime phase de l'expérimentation en 2023-2024. Cela supposait aussi une analyse critique opérée par la Commission nationale du Curriculum (CNC). Les livrables définitifs seront mis au point de mars à juin 2024.

1.4 Réaliser les autres tâches prévues dans les termes de référence

- **La mise en réseau des établissements secondaires**

Elle constitue un élément central de la stratégie de formation et d'animation pédagogique visant à impulser une dynamique de changement dans le secondaire. Elle comporte trois dimensions essentielles :

- **Avant tout, une dimension humaine** : développer la coopération et les échanges entre des établissements physiquement proches.
- **Ensuite, une base pour installer une formation de proximité**, solution la plus efficace pour le déploiement des réformes et complément indispensable d'une offre de formation à distance, dans le cadre d'une stratégie « hybride » ;
- **Enfin, l'accès à des ressources physiques et numériques**, à travers l'implantation d'un centre de ressources dans l'un des établissements du réseau. Ce centre peut être à la fois un lieu de réunion et de formation, une « porte » d'accès aux dispositifs numériques et un point de regroupement de moyens partagés.

Une première réflexion avait été engagée. Au cours de la 3^e phase du projet, un cahier des charges des centres de ressources devait être élaboré dès ce mois d'avril en vue d'une expérimentation de deux ou trois réseaux à compter de septembre 2022. Celle-ci supposait le rapprochement d'établissements volontaires, le choix d'un établissement central disposant d'espace disponible, l'équipement du centre de ressources et une solution pour que l'animation et la gestion du réseau soient assurées.

- **La proposition d'un dispositif pour appuyer la formation des enseignants et la mise en œuvre des réformes**

Là encore, l'élaboration a été initiée à travers un échange approfondi avec le MENFP. Ce dernier a émis le souhait que CANOPE propose une plateforme multiservice destinée à favoriser le développement de parcours de formation hybrides et l'accès des enseignants à un ensemble de ressources numériques. Un cahier des charges détaillé a été fourni par le ministère auquel l'équipe de CANOPE a répondu par un premier projet. Un groupe technique a été mis en place pour préparer le déploiement de la plateforme.

Il était prévu que la mise en place de ce dispositif devienne effective au cours de l'année scolaire 2022-2023.

- **Les cahiers des charges pour l'homologation des ressources pédagogiques**

Un travail préparatoire a été entrepris au niveau du consortium. Il apparaissait indispensable de clarifier la « commande » à ce sujet. Les termes de référence décrivent le livrable de la manière suivante :

« Un cahier des charges est produit afin de permettre le contrôle qualité des supports didactiques et pédagogiques édités par le secteur privé, dans le cadre du système d'homologation et de subventionnement de ces ouvrages par le MENFP. »

Ce chantier devait être engagé dès le premier trimestre 2022-2023. Un groupe technique spécifique devait être constitué avec la perspective d'une production d'une version provisoire de ces cahiers des charges (l'un pour le fondamental, l'autre pour le secondaire) avant la fin de la phase 3.

- **La maquette de l'examen de 9^e année**

Cette dernière production curriculaire est essentielle, puisque son enjeu est la validation et la certification de l'éducation fondamentale de tous les jeunes Haïtiens. Elle suppose au moins deux préalables :

1. Les programmes de l'ensemble du 3^e cycle doivent être validés (au moins pour ce qui est des principes adoptés, du choix et de la distribution des contenus et des compétences à développer).
2. Une réflexion de fond sur l'évaluation doit être conduite et aboutir à une position claire sur quelques points clefs tels que la conception et la fonction des évaluations de fin de période, la continuité du parcours des élèves ou encore le lien entre la certification terminale. Jusqu'où souhaite aller le MENFP dans l'évolution des pratiques évaluatives ?

Prévue en deux étapes (propositions, puis mise au point finale à partir des retours du MENFP), elle devait être précédée d'un temps d'échange avec le Ministère, si possible sous la forme d'un atelier, afin de réaliser un premier projet de maquette.

1.5 Proposer une stratégie pour le déploiement des réformes

La réflexion stratégique, programmée pour les dernières étapes du projet, constitue un axe essentiel du travail qui reste à réaliser. Des propositions formulées et coconstruites avec le MENFP devront soutenir la réalisation effective des réformes portées par ce dernier dans les perspectives tracées à travers le Cadre d'Orientations Curriculaires. Les termes de référence du projet prévoient en effet les tâches suivantes :

« Élaborer une stratégie de diffusion des nouveaux éléments curriculaires dans l'ensemble du système (programmes, séquences didactiques, guides et formations associées) et sa planification technique et financière (en cohérence avec la stratégie sectorielle du Secteur de l'Éducation).

Confirmer la simulation financière de la généralisation des « réseaux d'établissements » dans le Secondaire et des « écoles à cycle complet » dans le Fondamental. »

Cette réflexion devait être anticipée et préparée dès la 3^e étape du projet pour éviter que les préconisations finales ne soient élaborées dans la précipitation des derniers mois sans le socle de concertation indispensable pour assurer l'effectivité des réformes souhaitées.

En résumé, ce qui était prévu	
<i>Pour le fondamental</i>	<i>Pour le secondaire</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Séquences de 8^e année - Séquences de 9^e année - Guide numérique - Maquette de l'examen - Cahier des charges pour l'homologation des manuels - 2^e session de formation - 2^e étape de l'expérimentation - Mise au point des programmes et des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Guide numérique - Projet de mise en réseau - Cahier des charges pour l'homologation des manuels - Formation des enseignants - Expérimentation - Mise au point des ressources
<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de formation - Stratégie de déploiement des réformes 	

2. Ce qui a été réalisé

On rappellera au préalable que la situation extrêmement grave et en particulier l'insécurité qui a atteint un niveau sans précédent ont contraint à différer certaines activités et à limiter les déplacements. De ce fait, le retard déjà accumulé s'est encore aggravé.

Néanmoins, plusieurs objectifs ont pu être atteints.

2.1 La production des ressources pédagogiques a été achevée

Les séquences didactiques de 8^e et 9^e année ont été intégralement réalisées : 75 nouvelles séquences sont ainsi livrées et partagées sur la plateforme TEAMS. Seules, trois restent en cours d'achèvement. Un effort particulier a été fait pour qu'elles soient accompagnées de documents utilisables en classe.

De même, deux guides pour l'utilisation pédagogique des ressources numériques ont été élaborés, l'un pour le fondamental, l'autre pour le numérique. Ils sont également disponibles sur la plateforme TEAMS et, dans leur majeure partie, sur la nouvelle plateforme « NECTAR » (voir *infra*).

A cette date, on peut donc considérer que les versions provisoires de toutes les productions curriculaires sont achevées et soumises au retour critique des acteurs.

Il faut ajouter qu'un travail important a été réalisé avec CANOPE pour transférer aux services du MENFP les compétences nécessaires pour mettre au point et éditer les livrables, en particulier les séquences didactiques. Le présentiel de février 2023 a permis ce transfert à la satisfaction de tous.

2.2 Les formations prévues ont été intégralement réalisées

Malgré les nombreux obstacles rencontrés et les risques liés aux déplacements, **les formations prévues se sont déroulées du 10 août au 2 septembre.**

2.4 L'organisation d'ateliers en France a favorisé une véritable relance du projet

Constatant l'impossibilité de toute mission en Haïti et les limites d'une coopération conduite exclusivement « à distance », le Ministère et le Consortium se sont mis d'accord pour se réunir « en présentiel » dans des ateliers tenus à Sèvres, dans les locaux de France Education International¹. Ces ateliers avaient quatre objectifs :

- Organiser et planifier la dernière phase du projet ;
- Engager la totalité des chantiers qui, jusqu'ici, n'avaient pas pu être mis en œuvre (homologation des manuels, examen de 9^e année, déploiement des réformes) ;
- Apporter un appui technique à l'édition des livrables et à la mise en place d'une plateforme numérique dans le cadre d'une coopération entre le MENFP et CANOPE ;
- Envisager et construire de nouveaux axes de coopération (programmes du secondaire, tests destinés aux élèves de 9^e année, renforcement de l'expérimentation concernant les arts, l'ITAP et l'EPS...)

A ces quatre objectifs, il faut ajouter la possibilité de se rencontrer, d'échanger et de se mieux connaître. Cette dimension humaine nous semblait essentielle pour le développement d'un projet d'une telle ampleur.

Trois ateliers se sont déroulés de février à juin 2023 :

- Le premier, du 16 au 20 février, a porté sur la réalisation technique et la mise en forme des séquences didactiques. Cinq cadres du Ministère y ont participé sous la responsabilité de l'équipe de CANOPE.
- Le second, du 30 mars au 4 avril, a regroupé 22 personnes venues d'Haïti et des experts extérieurs du Consortium (*conclusions jointes en annexe*). Il a permis à la fois
 - o de dresser un bilan des actions conduites et de préparer la dernière étape du projet, en envisageant de nouvelles perspectives, en particulier pour une extension des travaux curriculaires vers le secondaire ;
 - o d'engager la réalisation des livrables qui restaient à produire d'ici juin 2024 ;
 - o de poursuivre l'activité conduite avec CANOPE pour le développement d'une plateforme d'appui à la formation ;
 - o d'apporter des réponses concrètes aux demandes du MENFP comme, par exemple, une information sur la voie technologique dans l'enseignement secondaire.
- Le troisième, du 20 au 24 juin était centré sur les procédures d'évaluation, l'examen de 9^e année et la réalisation d'un test au cours de l'année 2023-2024. Les 9 participants haïtiens ont travaillé avec l'équipe du Consortium à la formulation de propositions pour préparer et expérimenter un nouveau dispositif d'évaluation. (*Conclusions jointes en annexe*).

Ces présentiels se sont déroulés de manière satisfaisante et ont atteint les objectifs fixés. Ils se sont déroulés dans un excellent climat et ont permis de remobiliser les équipes concernées.

¹ A l'exception du 1^{er} atelier qui a été organisé à Chasseneuil du Poitou dans les locaux de CANOPE, après une journée d'accueil à Sèvres.

2.5 La préparation des derniers livrables a pu être engagée

C'est la première conséquence concrète du déroulement des présentiels. On peut considérer que la préparation de la totalité des livrables attendus dans les « Termes de références » du projet a été prise en charge.

- **Les cahiers des charges en vue de l'homologation des manuels.**

On rappellera qu'est attendue l'élaboration de deux cahiers des charges, l'un pour le 3^e cycle du fondamental, l'autre pour le secondaire. Cet axe de travail a fait l'objet d'une journée d'échange, à Sèvres, le 3 avril 2023. Une équipe a été constituée et elle poursuit ses travaux régulièrement avec l'objectif d'une livraison au début de l'année 2024.

Il s'agit de revoir la grille précédemment utilisée par la direction actuellement chargée de l'homologation (DCQ) et le processus lui-même qui connaît actuellement bel et bien, en particulier, de concevoir une grille générale simple et adaptable à toutes les disciplines. Un premier schéma a été proposé pour élaborer ces cahiers des charges :

1. *Préambule*
2. *Le manuel scolaire : définitions*
3. *Une procédure d'homologation lisible par tous*
 - *Les règles de la procédure*
 - *Demande d'homologation*
 - *Réponse de l'administration*
 - *Délais*
4. *L'évaluation*
5. *Les évaluateurs*

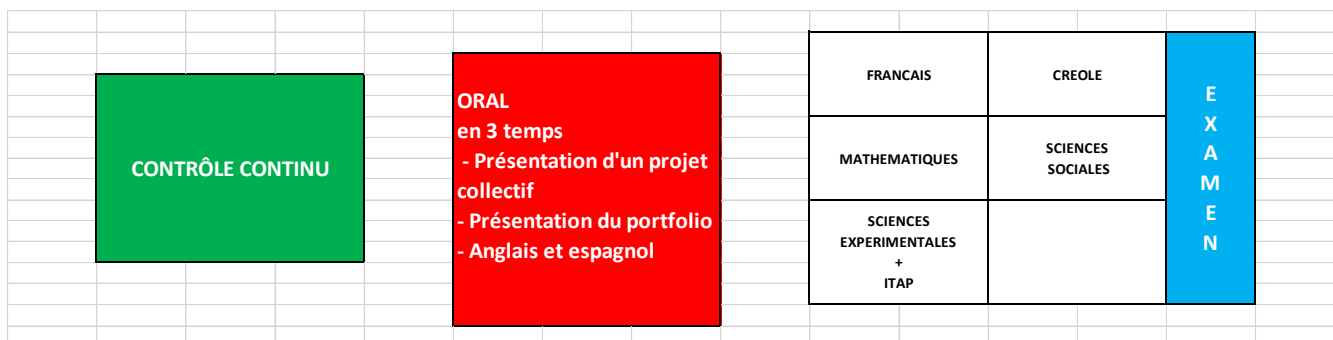
Une première présentation de ce travail a été faite au cours d'une réunion du groupe opérationnel, le 4 juillet.

- **La maquette de l'examen de 9^e année**

L'atelier qui s'est déroulé du 20 au 24 juin a fourni l'occasion d'une réflexion approfondie et partagée sur les pratiques d'évaluation, puis d'une démarche de co-construction en vue de rénover l'examen final de la scolarité fondamentale (*voir conclusions portées en annexe*). De plus, les participants de ces sessions de travail constituent désormais le groupe qui, avec l'appui des experts extérieurs, va pouvoir piloter l'expérimentation puis la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation.

Une première maquette a pu être élaborée en cohérence avec l'approche par compétences définie dans le cadre curriculaire et avec les nouveaux programmes. Elle rompt avec le dispositif actuel, fondé exclusivement sur des épreuves écrites finales, en introduisant d'une part un oral, d'autre part un contrôle continu pour prendre en compte la réalité de la progression de l'élève vers le niveau de compétence attendu et les situations irréalisables dans le cadre strict de l'examen. De même, elle permet d'étendre l'évaluation terminale aux 10 disciplines des programmes.

Le schéma ci-dessous résume la structure envisagée :



Il apparaît toutefois indispensable de tester la pertinence et, surtout, la faisabilité d'un tel dispositif. A cette fin, il est proposé qu'il soit expérimenté en 2023-2024 dans les écoles test.

- La stratégie de déploiement des réformes

Là encore, les ateliers ont permis d'engager la réflexion sur un objectif qui devrait être au centre de la dernière étape du projet. Dans le cadre du projet, il est en effet prévu de proposer un plan de déploiement des réformes dans l'ensemble du pays en l'accompagnant d'une prévision financière et d'un tableau de bord pour le suivi de sa réalisation.

Pour ce qui est du fondamental, il s'agissait d'abord de bien cerner l'objet même de la planification à élaborer : doit-on se limiter au déploiement de la réforme curriculaire (généralisation des programmes, diffusion des outils, formation, communication, mise en place d'un nouveau dispositif d'évaluation) ? Ou prendre en compte aussi la dimension structurelle de la réforme (établissement d'une carte scolaire du fondamental, construction de bâtiments, aménagements et équipement des locaux, recrutement de personnels, renforcement de l'encadrement) ?

En se limitant à la réforme curriculaire **un premier schéma de déploiement de la réforme** a pu être discuté. Il repose sur plusieurs choix qui restent à confirmer :

- Avant de généraliser la réforme, **la tester sur un département-pilote** (proposition : les Nippes) ;
- **Etendre aux autres départements en deux temps**, en commençant par ceux qui ont fermé les 3^e cycles des lycées ; si possible, répartir les écoles de l'Ouest sur deux années.
- **Engager la réforme année par année** : d'abord 7^e année, puis 8^e, puis 9^e.
- **Prévoir la communication** : dès maintenant autour du COC et en associant les acteurs à la mise au point des programmes

Le calendrier qui en résulterait serait le suivant :

2023-2024	Bilan de l'expérimentation – Mise au point des livrables – 1 ^{er} temps de communication
2024-2025	COMMUNICATION Préparation de la mise en place dans un département-test : diffusion – formation – ...
2025-2026	DEMARRAGE de la réforme dans le département-test (7^e année) – COMMUNICATION Préparation de l'extension à un 1 ^{er} groupe de départements : diffusion – formation – ...
2026-2027	DEMARRAGE de la réforme dans le 1^{er} groupe de départements (7^e année) Poursuite en 8 ^e année dans le département-test Préparation de l'extension à un 2 ^e groupe de départements : diffusion – formation – ...

2027-2028	DEMARRAGE de la réforme dans le 2^e groupe de départements (7^e année) Poursuite en 8 ^e année dans le 1 ^{er} groupe de départements Poursuite en 9 ^e année dans le département-test. EXPERIMENTATION DE L'EXAMEN
2028-2029	Poursuite en 8 ^e année dans le 2 ^e groupe de départements Poursuite en 9 ^e année dans le 1 ^{er} groupe. 1^{ère} SESSION DE L'EXAMEN
2029-2030	Poursuite en 9 ^e année dans le 2 ^e groupe de départements ACHEVEMENT DU DEPLOIEMENT DE LA REFORME

Ce premier calendrier peut constituer une première trame pour le démarrage du travail dans les prochains mois.

Pour ce qui est du secondaire, la perspective est un peu différente, la demande du MENFP d'engager dès maintenant les préconisations de l'analyse des programmes réalisée en 2021 et d'appuyer le projet de développement de la voie technologique, modifiera considérablement les propositions qui seront formulées pour la suite du projet (voir *infra*).

- **Le dispositif de formation**

La question du dispositif de formation nécessaire au déploiement de la réforme a également été au centre des travaux conduits cette année. D'une manière générale, il a été proposé de prévoir une complémentarité entre

- **La nécessaire intervention d'équipes de proximité** regroupant des inspecteurs, les conseillers pédagogiques des EFACAP, les SAP, les formateurs des ENI et les UPR. Il sera nécessaire de préciser le rôle de chacun et de les répartir, en fonction des distances, pour constituer des pôles (les EFACAP ne peuvent suffire si l'on souhaite limiter les déplacements). Cela suppose, bien entendu, un plan de formation des cadres et formateurs de proximité. Le renforcement des compétences de l'équipe nationale des concepteurs est au cœur de ce dispositif.
- **L'utilisation de la plateforme** pour mettre à disposition les ressources nécessaires, prolonger la formation de proximité par des modules de renforcement, proposer des webinaires et des MOOCS.

Le développement de la plateforme et de son offre de formation a constitué un axe important de l'activité conduite par les services du MENFP dans le cadre du projet, avec l'appui de l'équipe de CANOPE. Le présentiel du début du mois d'avril a permis d'avancer considérablement dans la prise en main de cet outil (*voir rapport annexé*).

2.6 Des perspectives nouvelles

La prolongation d'une année accordée au projet s'accompagne de la définition de nouveaux objectifs qui ont été pris en charge à partir du mois d'avril dernier.

1- L'appui au développement de l'ITAP, de l'éducation artistique et de l'EPS au cycle 3

Ces trois disciplines n'étaient, jusqu'ici que très peu enseignées. Or le Cadre d'orientation curriculaire comme les nouveaux programmes mettent en évidence leur place essentielle dans l'éducation fondamentale. De plus, le MENFP a clairement exprimé sa volonté de remédier à la situation actuelle et de faire en sorte que tous les élèves puissent bénéficier de ces enseignements, entre autres en rendant leur évaluation obligatoire dans le cadre de l'examen terminal. Un plan spécifique a été élaboré et mis en œuvre à travers le recrutement de 20 enseignants pour chacune des disciplines (10 dans le Centre et 10 dans l'Ouest) chargés d'expérimenter les programmes et les séquences didactiques dans les écoles test. Ces personnes constitueront, en un second temps un réseau de formateurs au service de la généralisation de l'apprentissage dans ces domaines.

Une formation a été réalisée pour les nouveaux recrutés du 22 au 26 mai. Le bilan a été globalement très positif. Certains de ces nouveaux enseignants ont pu commencer leur activité dès le mois de juin. Son extension à l'ensemble des écoles test est prévu à partir de la prochaine rentrée.

2- La rénovation des programmes du secondaire

L'analyse des programmes actuels du secondaire constituait l'un des premiers livrables remis au Ministère et validé par celui-ci. Elle comportait un ensemble de préconisations pour en améliorer la cohérence interne, pour réviser une partie des contenus et pour les mettre en conformité avec le Cadre curriculaire. La continuité entre le fondamental et le secondaire apparaissait aussi une exigence.

Le Ministère a souhaité mettre en œuvre très rapidement ces recommandations et le séminaire en présentiel du début du mois d'avril a permis de partager cette attente et d'en faire un axe majeur de la dernière phase du projet.

D'avril à juin, il a été possible de définir, au cours d'une série de réunions de travail, le cadre de travail indispensable pour engager cette rénovation (*document joint en annexe*).

Dans la même perspective, une réflexion a été engagée, à partir du présentiel d'avril, sur le développement de la voie technologique dans le curriculum secondaire.

Phase 3 – Ce qui a été réalisé		
	ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
1. La production des ressources	<ul style="list-style-type: none"> – Séquences de 8^e année – Séquences de 9^e année – Guide des usages du numérique 	<ul style="list-style-type: none"> – Guide des usages du numérique
2. Un ensemble de formations	<ul style="list-style-type: none"> – Formation des nouveaux enseignants et de ceux de 8^e année 	<ul style="list-style-type: none"> – Formation des enseignants de 1^{ère} et 2^e année – Formation des directeurs
3. Une expérimentation, mais très limitée	<ul style="list-style-type: none"> – Réalisation de visites d'écoles et de classes 	<ul style="list-style-type: none"> – Réalisation de visites d'établissements
4. Des ateliers en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> – Atelier sur la scénarisation et l'édition des séquences didactiques – Atelier de bilan et de relance de l'ensemble des activités 	
	<ul style="list-style-type: none"> – Atelier sur l'évaluation dans le fondamental 	
5. L'engagement des derniers chantiers	<ul style="list-style-type: none"> – 1^{ère} maquette de l'examen de 9^e année – Cahier des charges de l'homologation des manuels (plan) – 1^{ère} réflexion en vue du déploiement de la réforme 	<ul style="list-style-type: none"> – Cahier des charges de l'homologation des manuels (plan)
	<ul style="list-style-type: none"> – Développement de la plateforme d'appui à la formation 	
6. De nouvelles perspectives	<ul style="list-style-type: none"> – Recrutement et formation de nouveaux intervenants en ITAP, arts et EPS 	<ul style="list-style-type: none"> – Cadre pour la rénovation des programmes

3. Ce qui reste à réaliser

La tâche à accomplir de juillet 2023 à juin 2024 est considérable puisqu'il s'agit, à la fois, de réaliser ce qui n'a pas pu être mené à bien au cours des années précédentes, en grande partie en raison du contexte, et de répondre à de nouvelles attentes, en particulier au niveau du secondaire.

Le travail des 12 mois à venir doit s'organiser autour de cinq axes :

- Réaliser les derniers livrables attendus
- Mener à bien l'expérimentation de la réforme curriculaire
- Améliorer la qualité de l'ensemble de l'ensemble des productions
- Réviser les programmes du secondaire
- Préparer le déploiement et les étapes ultérieures de la réforme curriculaire

3.1 Produire les derniers livrables attendus

Outre l'ensemble des réflexions stratégiques pour préparer le déploiement et les étapes ultérieures de la réforme curriculaire, il reste à proposer une maquette pour l'évaluation terminale de la scolarité fondamentale et les cahiers des charges pour l'homologation des manuels et autres supports didactiques.

A. La maquette de l'évaluation terminale du fondamental

L'atelier réalisé à Sèvres du 20 au 24 juin a permis d'avancer vers un ensemble cohérent de propositions et l'ébauche d'une maquette qui répondent aux attentes du Ministère (*voir document annexé*). Il convient maintenant de confirmer les choix qui fondent ce premier schéma et d'en tester la réalisation. Le calendrier des prochaines étapes est très serré. Il est effet nécessaire de s'accorder sur la version provisoire avant les formations du mois d'août, de la présenter aux directeurs et aux enseignants des écoles tests au cours de cette session, puis de les accompagner dans la mise en place du contrôle continu et de la préparation d'épreuves tests qui se dérouleront fin septembre 2023 et en mars 2024.

Juillet 2023	<ul style="list-style-type: none">– Mise au point de la maquette testée en 2023-2024 – Validation du Ministère– Information des formateurs pour qu'ils en intègrent la présentation aux directeurs et enseignants
Août 2023	<ul style="list-style-type: none">– Présentation du dispositif au cours des formations
Septembre 2023	<ul style="list-style-type: none">– Mise en place du contrôle continu– 1^{er} test (écrit)
Octobre / novembre 2023	<ul style="list-style-type: none">– Exploitation du test– Accompagnement des directeurs dans l'expérimentation du dispositif (contrôle continu, réalisation de portfolios et de projets),
Février / mars 2024	<ul style="list-style-type: none">– Préparation et réalisation du test complet du dispositif
Avril / mai 2024	<ul style="list-style-type: none">– Exploitation du test et mise au point de la version définitive de la maquette.

Les participants de l'atelier de juin constituent le noyau du groupe de travail qui doit élaborer, par étape, la maquette de l'évaluation et en suivre, puis en exploiter l'expérimentation.

Il faut enfin rappeler que l'expérimentation du dispositif d'évaluation a une double finalité :

- Vérifier la pertinence et la faisabilité des propositions formulées pour l'examen de fin de scolarité fondamentale.
- Evaluer les acquis des élèves au début et à la fin de leur 9^e année et en tirer des conclusions sur l'impact des productions curriculaires sur leurs apprentissages.

Le test proposé en septembre 2023 et mars 2024 constitue donc une activité essentielle de la dernière année du projet.

B. Les cahiers des charges de l'homologation des manuels

L'équipe chargée de ce travail a été constituée en avril et s'est réunie régulièrement. Le cadre général a été défini et semble recueillir un consensus. Les versions provisoires devraient pouvoir être produites en décembre/janvier et les versions définitives en mars/avril en fonction des retours du MENFP.

Il faut rappeler que deux documents sont attendus, l'un pour le fondamental, l'autre pour le secondaire. Il sera sans doute nécessaire d'adapter celui du secondaire à la révision des programmes opérée cette année.

3.2 Mener à bien l'expérimentation

En 2021-2022 et en 2022-2023, les programmes et les ressources destinés au fondamental ont été mis en œuvre, en 7^e puis en 8^e année, par un nombre significatif d'enseignants et une série de visites permet d'en tirer quelques conclusions. Toutefois, les conditions d'une véritable expérimentation n'étaient pas remplies. L'extrême tension vécue en Haïti, la difficulté des déplacements et la date tardive de la rentrée scolaire effective ont fortement perturbé le fonctionnement des écoles et empêché une remontée d'informations complète et rigoureuse.

L'année 2023-2024 sera donc décisive pour obtenir un retour sur les livrables et, par-delà, sur la réforme portée par le projet NECTAR. Il convient donc d'être particulièrement attentif à la préparation et au suivi de cette dernière phase d'expérimentation.

Il est évident que le contexte reste incertain et que nous devons, comme les années précédentes, nous adapter à l'évolution de la situation. Si les déplacements restent difficiles des priorités devront être définies pour assurer au moins une remontée d'information sur la mise en œuvre des programmes du 3^e cycle fondamental et des ressources qui les accompagnent.

A cette fin, plusieurs conditions doivent être remplies

- **Apporter un complément de formation aux enseignants du 3^e cycle et aux directeurs**, du 21 août au 8 septembre 2023 : il aura pour objectifs d'intégrer dans le projet les nouveaux enseignants, de préparer l'extension de l'expérimentation à la 9^e année et d'assurer la mise en place du dispositif d'évaluation.

AOÛT											SEPTEMBRE							
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8
CENTRE						Directeurs du fondamental					OUEST							
Nouveaux enseignants		9e année: Tous les enseignants									Nouveaux enseignants		9e année: Tous les enseignants					
ITAP : Arts / EPS											ITAP : Arts / EPS							

Il ne s'agit pas seulement de favoriser une évolution de la pratique des enseignants, mais surtout de faire que chacun soit partie prenante de l'expérimentation et coopère avec les acteurs du projet pour garantir la qualité des productions finales.

- **Mettre la totalité des ressources produites à la disposition des équipes pédagogiques** : la première urgence est que chaque professeur puisse accéder, par la voie numérique, à la totalité des productions curriculaires. Pour cela, il importe que celles-ci soient chargées sur la plateforme NECTAR et de veiller à en faciliter l'accès au cours des formations. La reprographie reste cependant nécessaire pour que chacun dispose « sur papier » des programmes et du guide de sa discipline et, si possible, des séquences de 9^e année qui le concernent.

- **Fournir les matériels nécessaires aux écoles fondamentales** : malgré les efforts importants accomplis par le MENFP, l'insuffisance des supports et des équipements reste un obstacle majeur à l'application des projets de programmes dans de nombreux domaines (sciences expérimentales, éducation artistique, ITAP, EPS, géographie, etc.). Leur acquisition et leur remise aux directeurs constitue donc une priorité des prochains mois. De plus, la livraison de matériels aura un effet positif sur l'adhésion de tous les acteurs impliqués.

Néanmoins, les formateurs doivent encourager et préparer les enseignants à tirer parti des ressources accessibles dans leur environnement et à adapter leur pratique aux contraintes de chaque situation.
- **Donner priorité à la réalisation des tests de septembre 2023 et mars 2024** (*voir plus haut*) : ils fourniront une information essentielle sur les apprentissages des élèves et sur les régulations nécessaires. De plus, si les enseignants eux-mêmes sont associés à leur exploitation, les tests aideront ces derniers à adapter leur pratique aux besoins constatés, mais aussi à contribuer à l'amélioration du curriculum.
- **Réaliser au moins une visite de chaque enseignant de 9^e année de décembre 2023 à mars 2024** : cet objectif peut sembler insuffisant mais compte tenu de la charge de travail, des échéances du projet et, bien-sûr, du contexte, il vaut mieux fixer une ambition limitée et en assurer la réalisation, ce qui suppose

 - Recueillir dès le mois d'octobre la liste des enseignants et les emplois du temps des 20 écoles test.
 - Prévoir, de manière anticipée, la programmation des visites et l'organisation des déplacements.
 - Elaborer un protocole visant à recueillir l'ensemble des informations indispensables pour l'achèvement du projet.
 - Exploiter l'ensemble des rapports au cours d'un atelier destiné à la finalisation des livrables en avril.

Des visites complémentaires pourront être organisées si nécessaire en fonction du contexte et de la limite de la fin mars
- **Prévoir d'autres formes de remontées d'informations** :

 - Actions et rapports des cadres de proximité.
 - Visites d'école.
 - Réunions bilan des directeurs.
 - Ateliers de restitution des enseignants.
 - Autres ?
- **Concevoir un plan spécifique pour l'ITAP, l'EPS et les arts** : il s'agit d'abord de compléter le recrutement pour couvrir la totalité des écoles puis réaliser une semaine de formation de tous les enseignants de ces disciplines (*voir ci-dessus*). De même, devraient être accomplies deux visites dont une visite formative et un atelier intermédiaire. Il est important de préparer ce groupe d'intervenants à contribuer à l'extension de ces enseignements dans tout le pays.

Pour ce qui est du secondaire, l'expérimentation est plus limitée (programmes en cours de révision, formation plus réduite...). Elle est centrée sur **le fonctionnement pédagogique des établissements et leur mise en réseau** (*Voir cahier des charges en annexe*). Elle comporte quatre étapes :

- a- La formation des directeurs en 3 sessions : du 16 au 18 août, puis fin septembre et fin octobre.
- b- L'accompagnement de la mise en réseau (rôle de l'équipe transversale). Le cahier des charges est fourni en annexe.
- c- Une visite de chaque école par l'équipe transversale.
- d- Un atelier bilan en avril/mai.

3.3 Mettre au point les versions définitives des productions curriculaires

La révision des livrables devait être opérée à la fin de chaque phase sur la base des retours des acteurs et des visites réalisées. Or, il faut le rappeler, il n'a pas été possible de réaliser dans les délais les visites et les réunions nécessaires. Le retour d'informations, trop partiel, ne justifiait pas la production de nouvelles versions des livrables. Seuls quelques ajustements ont été apportés aux programmes (version diffusée en 2022).

Le processus d'amélioration de la qualité des livrables reste donc à conduire cette année. L'ultime version de tous les documents et ressources devra être produite et livrée avant la fin du mois de juin en intégrant un dernier retour du MENFP. L'agenda final sera très serré.

Pour que cette démarche soit menée à terme dans les meilleures conditions, il est important de disposer, dans les délais des informations suivantes :

- **Le bilan de l'expérimentation** (voir plus haut) : il s'agit essentiellement des rapports de visite et de leur exploitation à divers niveaux et d'une série de réunions bilans (réunions des directeurs et des cadres, ateliers d'enseignants) en mars/avril 2024.
- **L'avis de la Commission Nationale du Curriculum** : il faut d'abord que celle-ci soit effectivement constituée (au plus tard en décembre 2023) et qu'elle puisse prendre connaissance de l'ensemble des premières versions des livrables (soit environ 3000 pages), puis transmettre ses commentaires avant la fin mars 2024 si possible en ouvrant un dialogue avec les équipes de conception. Elle peut aussi solliciter un avis du CONASTI.
- **Les conclusions d'un ou plusieurs ateliers**, si possible ouverts aux principaux acteurs de l'éducation (enseignants, représentants du secteur privé, parents, etc.).
- **L'avis final du Ministère.**

La révision des livrables ne pourra s'accomplir qu'à partir des éléments recueillis, au plus tard, le 30 avril 2024. Cette ultime limite ne laisse que deux mois aux équipes pour reprendre et améliorer les documents qui nécessiteront une mise au point.

Nous proposons la tenue d'un atelier, la dernière semaine d'avril, pour planifier et hiérarchiser, les travaux de finalisation des productions.

Les retards accumulés et les contraintes d'un tel calendrier ont des conséquences sur l'édition des documents. Seuls les livrables validés avant la fin du mois de mai pourront bénéficier d'une mise en forme. Il faut rappeler que CANOPE ne peut intervenir que sur la présentation finale du Cadre d'orientation curriculaire, des programmes et des guides, à la condition de disposer des textes définitifs dans des délais acceptables.

SEPTEMBRE	EXPERIMENTATION		AVIS CNC
OCTOBRE			
NOVEMBRE			
DECEMBRE			
JANVIER			
FEVRIER			
MARS			
AVRIL		ATELIERS, BILANS, AVIS MENFP	
MAI		VERSION FINALE DES LIVRABLES	
JUIN			

3.4 Réviser les programmes du secondaire

Cette tâche, non prévue dans les termes de référence a été ajoutée au plan d'activité à la demande du Ministère. Elle mobilisera la totalité des experts haïtiens et extérieurs pendant plusieurs mois et devra être menée à terme le plus tôt possible et, dans tous les cas, avant le 31 décembre, à la fois pour libérer les équipes qui devront assumer les visites, les ateliers et l'ensemble des autres activités, et pour permettre un retour sur ces programmes révisés et mis en cohérence. Il s'agit, en effet, de réserver le temps nécessaire pour recueillir l'avis du CNC, mettre en place des ateliers de relecture et élaborer une version finale validée par le Ministère.

Le recrutement de concepteurs supplémentaires est en cours, par exemple en philosophie et en économie, pour couvrir, de manière satisfaisante, tous les champs disciplinaires.

Le cadre de travail, défini avec le Ministère en juin, est diffusé aux équipes et les travaux peuvent commencer, dès ce mois de juillet.

Trois ateliers en présentiel sont prévus en septembre et octobre pour permettre à chaque équipe de se concerter et d'avancer dans la réalisation.

JUIN		DEFINITION DU CADRE DE TRAVAIL
JUILLET		Organisation des équipes 1ère phase de conception
AOÛT		
SEPTEMBRE		ATELIERS EN PRESENTIEL
OCTOBRE		
NOVEMBRE		Achèvement de la conception
DECEMBRE		
JANVIER		RETOUR DES AVIS
FEVRIER		VERSION FINALE
MARS		

Il convient d’insister sur le respect indispensable de ce calendrier afin de bien articuler la réalisation des programmes du secondaire avec toutes les activités qui mobiliseront chacun dans les derniers mois du projet.

3.5 Proposer une stratégie pour le déploiement des réformes

La réflexion stratégique, programmée pour les dernières étapes du projet, ne doit pas être réduite du fait des retards accumulés. Des propositions formulées et coconstruites avec le MENFP devront soutenir la réalisation effective des réformes portées par ce dernier dans les perspectives tracées à travers le Cadre d’Orientation Curriculaire. Les termes de référence du projet prévoient en effet les tâches suivantes :

« Élaborer une stratégie de diffusion des nouveaux éléments curriculaires dans l’ensemble du système (programmes, séquences didactiques, guides et formations associées) et sa planification technique et financière (en cohérence avec la stratégie sectorielle du Secteur de l’Éducation).

Confirmer la simulation financière de la généralisation des « réseaux d’établissements » dans le Secondaire et des « écoles à cycle complet » dans le Fondamental. »

Est également attendu un « *tableau de bord de pilotage de la réforme* ». Enfin, le rapport final doit comporter « *un ensemble de recommandations opérationnelles pour la poursuite de la mise en œuvre de la réforme* ».

Il s’agit en effet de passer de l’expérimentation sur 30 écoles tests à l’extension progressive à l’échelle de tout le pays.

La réflexion préalable a pu être engagée dès le présentiel du début avril, en particulier pour le déploiement de la réforme de l’école fondamentale (voir compte-rendu annexé).

On peut schématiser le travail à accomplir à partir du tableau ci-dessous :

POUR LE FONDAMENTAL :	POUR LE SECONDAIRE :
<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir une stratégie de diffusion de la réforme curriculaire. 2. Proposer une planification de la réforme 3. Concevoir une organisation de la formation articulant l'équipe des formateurs nationaux, les EFACAP, la constitution d'équipes « de proximité » et le recours à la plateforme d'appui. 4. Estimer le coût des propositions ; 5. Elaborer plusieurs scénarios sur la base de ces estimations. 6. Construire un tableau de bord adapté à la stratégie proposée. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proposer une démarche pour tester les programmes rénovés et adapter l'ensemble des livrables aux résultats de l'expérimentation. 2. Définir une stratégie de diffusion. 3. Proposer une planification de la réforme 4. Concevoir une organisation de la formation articulant l'équipe des formateurs nationaux, les réseaux d'établissements, la constitution d'équipes départementales et le recours à la plateforme d'appui. 5. Estimer le coût des propositions ; 6. Elaborer plusieurs scénarios sur la base de ces estimations. 7. Construire un tableau de bord adapté à la stratégie proposée.
<p>A. Rapprocher et articuler les stratégies et planification proposées.</p> <p>B. Intégrer l'ensemble de ces éléments au bilan final</p>	

Un groupe de travail et des ateliers seront prévus pour élaborer ces propositions.

Le dernier atelier en présentiel (en juin 2024) sera essentiellement consacré à cet axe de travail.

Phase 4 – Ce qui reste à réaliser		
	ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
1. Les derniers livrables	<ul style="list-style-type: none"> – Le cahier des charges de l'homologation des manuels – La mise au point d'une 1^{ère} maquette de l'évaluation terminale et son expérimentation. – La maquette définitive. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le cahier des charges de l'homologation des manuels
2. Une dernière phase d'expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> – Formation des nouveaux enseignants et de ceux de 9^e année – Formation des directeurs – Suivi de l'expérimentation et visites – Bilans 	<ul style="list-style-type: none"> – Formation des directeurs – Suivi de la mise en réseau – Visites d'établissements et bilans
3. La mise au point de tous les livrables	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place de la CNC – Ateliers de validation – Mise au point par les équipes 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place de la CNC et avis – Ateliers de validation – Mise au point par les équipes
4. La révision des programmes du secondaire		<ul style="list-style-type: none"> – Réalisation d'une version provisoire – Mise au point de la version finale
5. Une stratégie pour le déploiement et les suites des réformes	<ul style="list-style-type: none"> – Proposition d'une stratégie, d'une planification, d'hypothèses financières et d'un tableau de bord – Atelier de bilan et rapport final 	

Calendrier général	Jun 2023	Juillet 2023	Août 2023	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024→...
	RAPPORT D'ETAPE				PREPARATION DES STRATEGIES ET SUITES DES REFORMES						BILAN → RAPPORT FINAL		
FONDAMENTAL			EXPERIMENTATION 2023-2024							ATELIERS DE VALIDATION	FINALISATION DES LIVRABLES		
		FORMATIONS ÉTÉ 2023											
			INSTALLATION CNC		AVIS CNC								
EVALUATION	ATELIER ET PROPOSITION DE MAQUETTE			TEST 1					SEMINAIRE ET TEST 2		MAQUETTE EXAMEN		
SECONDAIRE	REVISION DES PROGRAMMES							AVIS CNC / MENFP	VERSION FINALE				
			FORMATIONS DIRECTEURS								FINALISATION GUIDES ET S2QUENCES		
			EXPERIMENTATION 2023-2024										
OUTILS ET SUPPORTS	CAHIERS DES CHARGES DE L'HOMOLOGATION DES MANUELS												
	DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME												

4. Conclusions : les conditions de la réussite

Malgré tous les obstacles et les incertitudes, la troisième étape du projet NECTAR constitue un nouveau départ dans l'action commune développée depuis 2019. La possibilité de se rencontrer, de partager des réflexions et d'échanger directement sur le travail à réaliser a largement contribué à renforcer la confiance mutuelle, à avancer vers tous les objectifs initiaux et à définir de nouvelles ambitions.

Cette relance du projet impose la mobilisation de chacun pour accomplir, dans des délais très restreints, le plan d'action exigeant qui vient d'être formulé et validé. Nous devons réussir mais un certain nombre de conditions doivent être remplies.

4.1 Programmer rigoureusement les activités des prochains mois et en suivre pas à pas la réalisation

Les équipes disposent de 12 mois pour atteindre les objectifs assignés. Il convient maintenant d'engager cette ultime étape en planifiant le détail des activités, en hiérarchisant les tâches et en anticipant les obstacles susceptibles de retarder l'accomplissement du projet. Cette planification finale doit être définie et réajustée périodiquement dans le cadre d'une démarche commune. Les tableaux et agendas introduits dans le présent rapport en fournissent une première trame.

Pour établir ce suivi, le maintien des réunions régulières du groupe opérationnel est indispensable (au moins deux par mois). Elles se sont imposées comme le lieu où les activités sont prévues, suivies, évaluées et régulées. Tous les acteurs les plus directement impliqués y sont représentés : la Coordination générale, les Directions les plus concernées, l'AMO et les trois composantes du consortium (FEI, l'IHFOSED et CANOPE). Jusqu'au terme du projet, le groupe opérationnel doit continuer à faire circuler l'information et à maintenir le fil de la concertation. Tous les comptes-rendus sont rangés sur TEAMS et ils constituent le « journal » du projet.

Un tableau de bord est installé à partir de ce mois de juillet et il sera régulièrement actualisé et examiné au cours des réunions.

4.2 Privilégier les rencontres et les ateliers en « présentiel »

On voit bien aujourd'hui à quel point la réalisation de trois ateliers en France a favorisé la relance du projet et l'établissement d'un climat de travail confiant et constructif.

Si les missions en Haïti demeurent impossibles et dans les limites des possibilités budgétaires, nous prévoyons d'organiser les activités de l'année autour d'une série d'ateliers à Sèvres ou dans les locaux de CANOPE

- Trois ateliers en septembre/octobre 2023 regroupant l'ensemble des équipes de conception, centrés sur la rénovation des programmes du secondaire tout en ménageant un peu de temps pour organiser les autres tâches de l'année.
- Un (ou deux ?) atelier(s) en novembre/décembre 2023 pour achever le travail conduit avec CANOPE autour de la mise en place de la plateforme d'appui à la formation.
- Une mission en France, en janvier 2024, d'une petite équipe du Ministère pour s'informer sur les enseignements professionnels et technologiques afin de préparer le développement futur de ces voies en Haïti.
- (Si possible) un second atelier sur l'évaluation et l'examen de 9^e année en mars/avril 2024 pour dresser un bilan de l'expérimentation et pour proposer la version finale de la maquette de l'examen.
- Un séminaire de bilan et de préparation des suites du projet en juin 2024.

Si ces rencontres peuvent être réalisées, elles constitueront les temps forts de la dernière phase du projet autour desquels seront organisés et répartis l'ensemble des activités.

4.3 Réussir une expérimentation efficiente

L'expérimentation était l'un des principaux leviers prévus pour assurer la qualité des livrables. Les multiples difficultés liées au contexte en ont limité la concrétisation au cours des deux dernières années. En espérant vivement un apaisement de la situation générale du pays, nous devons utiliser prochains pour faire remonter toutes les informations qui nous font défaut. C'est la dernière occasion pour asseoir la réforme sur la réalité des classes et sur le regard des enseignants eux-mêmes.

Comme cela a été détaillé plus haut, cela suppose la conjonction de plusieurs facteurs :

- **Une information claire et complète de tous les acteurs** qui doivent comprendre le sens des réformes, connaître le contenu et l'usage des livrables et savoir précisément ce qui est attendu de chacun. C'est le premier objectif des formations de l'été 2023.

- **La diffusion des livrables** à l'occasion de ces formations, sous forme de documents imprimés et/ou par la voie numérique.
- **Un effort pour apporter aux équipes** les matériels pédagogiques indispensables.
- **La remontée des informations nécessaires**, en se donnant l'objectif « réaliste » d'au moins une visite et un entretien avec chaque enseignant impliqué.
- **Un temps suffisant de bilan** à travers des ateliers ouverts prenant en compte un maximum de points de vue.

Si ces conditions ne sont pas remplies, il sera difficile d'évaluer l'impact de la formation et de la production curriculaire sur les pratiques professionnelles, sur la réalité des classes et sur l'activité des élèves, mais aussi de recueillir les retours des enseignants et de l'encadrement sur la première version des livrables.

Cet axe est l'une des premières priorités de l'année.

4.4 Prendre le temps nécessaire pour préparer les suites du projet

Le projet NECTAR n'est qu'une étape, une brève étape dans les réformes du système éducatif haïtien, réformes qui s'inscrivent dans la durée. Beaucoup restera à accomplir après le mois de juin 2024 : l'extension, puis la généralisation de la rénovation curriculaire. Une fois stabilisés et validés les livrables attendus, la première question posée est celle de leur diffusion et de leur mise en œuvre à l'échelle du pays. Mais cette interrogation ne peut être séparée d'une réflexion plus large sur l'évolution du fonctionnement des écoles fondamentales à cycle complet : que sera l'École fondamentale de 2054 ? Il en va de même pour le lycée. Le projet va plus loin que prévu pour rénover le curriculum secondaire, mais il restera à consolider, tester, valider, puis diffuser les programmes rénovés : quelle stratégie pour susciter et accompagner le changement ? Quelle extension d'une organisation en réseaux ? Quels nouveaux chantiers curriculaires faut-il ouvrir ? Le travail engagé dans le cadre du projet n'a de sens que si ces questions sont posées en ouvrant des perspectives pour la continuité et la cohérence des réformes.

Cette réflexion stratégique, prescrite dans les TDR, doit être au centre de notre travail de l'année et, en particulier, des ateliers en présentiel. Il s'agit d'examiner ensemble le développement possible des réformes, en confrontant les approches et les solutions. Pour le consortium, il s'agit de proposer des préconisations méthodologiques, un cadre d'échange, des scénarios possibles, des éléments de décision et un tableau de bord pour nourrir cette démarche.

4.5 Impliquer davantage l'encadrement

La préparation des suites du projet conduit à se recentrer sur les premiers agents du déploiement des réformes : les cadres pédagogiques. L'appropriation d'un nouveau curriculum par tous les enseignants et la mise en œuvre des changements portés par ce curriculum imposent une démarche formative pour informer, expliquer, convaincre, lever les

réticences et les objections. Elles nécessitent aussi d'accompagner chacun jusque dans sa pratique quotidienne ou encore de susciter et d'animer une réflexion collective au plus près des classes. Et cela ne peut être accompli que par des cadres de proximité, suffisamment nombreux et, eux-mêmes, motivés et formés. Les cadres « pédagogiques » locaux ciblés, jusqu'ici, sont peu nombreux (en particulier pour le secondaire) et ils ne couvrent pas toutes les disciplines. Il est important, de mettre cette question au centre de nos réflexions

1° Bien identifier les personnels qui auront la mission de porter le projet (des inspecteurs ? Des conseillers pédagogiques ? Des enseignants « ressources » ?). Qui accompagnera le changement dans toutes les disciplines et dans toutes les écoles ?

2° Mobiliser ces personnes et les mandater clairement sur cette priorité.

3° Leur apporter la formation nécessaire à la fois sur la maîtrise des contenus et des didactiques et sur l'exercice efficace du métier de formateur et d'accompagnateur.

Pour développer ce réseau d'encadrants de proximité capable d'exercer dans la durée le rôle de formateur de formateur, il est nécessaire de s'appuyer sur des équipes solides de formateurs nationaux. Le projet NECTAR a permis de constituer un noyau de « concepteurs » capables d'exercer cette mission, mais il faudra veiller à maintenir durablement ces équipes, voire à les renforcer pour qu'elles soient en mesure de concilier, dans la durée, cette responsabilité avec les autres tâches qui leur seront assignées (conception de ressources, animation de la plateforme nationale de formation à distance, production de modules, etc.).

ANNEXES

ANNEXE 1 : conclusions du séminaire en présentiel du 30 mars au 4 avril

Sèvres 30 mars – 4 avril 2023

Principales conclusions du séminaire

Il ne s'agit pas ici de faire un relevé exhaustif du déroulement des échanges, mais seulement de dégager les principales conclusions qui orienteront les travaux de la dernière année du projet.

Ces conclusions devront être complétées et validées dans les prochains jours

Elles sont regroupées autour de 7 axes :

- A. Des conclusions générales pour l'achèvement et les suites du projet
- B. La finalisation des livrables pour le fondamental
- C. La mise en place de l'école fondamentale complète
- D. Le changement des pratiques d'évaluation et de l'examen terminal du fondamental
- E. Les ressources et les matériels nécessaires à la mise en œuvre du curriculum du 3^e cycle
- F. Le déploiement de la réforme du fondamental
- G. La place du secondaire dans le projet

1. Des conclusions générales pour l'achèvement et les suites du projet

- **Un séminaire positif**, car il a permis de
 - mieux se connaître et partager des idées, des questionnements et des préoccupations ;
 - s'accorder sur des points essentiels ;
 - renforcer la volonté commune de réussir le projet ;
 - comprendre les obstacles et les difficultés.

- **Un accord sur ce qui reste à faire** pour mener jusqu'au bout le projet et sur la liste des livrables à produire.

- **La prise de conscience du temps limité** restant pour l'exécution du projet : un an pour terminer l'ensemble des activités. D'où l'urgence d'une planification.

- **Le souhait du Ministère d'utiliser pleinement les fonds mis à la disposition du projet** et, pour cela, de développer des actions nouvelles (ou de renforcer des actions déjà planifiées) avec l'appui du Consortium.
- **La nécessité de situer le projet dans une continuité et une cohérence**
 - **à l'intérieur du curriculum du fondamental** : vers les cycles 1 et 2 ;
 - **avec le secondaire** : penser l'évolution du curriculum du secondaire, en particulier, la mise en place de la voie technologique (et d'une voie professionnelle ?)

→ Propositions qui en résultent :

P1. Décider dans les prochains jours **des actions, non prévues jusqu'ici**, qui peuvent être prises en charge par le consortium/FEI.

P2. Elaborer, avant la fin avril, **un plan d'action définitif complet** qui devra être exécuté avant juin 2024 (et totalement achevé en septembre 2024).

P3. Prévoir **d'autres présentiels** (sur des objectifs ciblés).

P4. Penser dès maintenant à **l'après-projet** (vers Nectar 2 ?)

2. La finalisation des livrables pour le fondamental

- Constat de la **réalisation de la quasi-totalité des productions** attendues (programmes, guides, 95% des séquences, modules). Il reste à les finaliser, donc à élaborer les versions définitives à partir du retour critique des acteurs haïtiens.
- **Une priorité** inconditionnelle doit être accordées **aux programmes**.
- **La finalisation des programmes** doit reposer
 - sur **l'expérimentation**, même si celle-ci ne peut se dérouler dans de bonnes conditions (au moins toutes les visites possibles et un retour des enseignants) ;
 - sur **l'avis objectif et rigoureux** du comité du curriculum (et du CONASTI ?) ;
 - sur **l'avis des acteurs** (à associer dès que possible).
- Parmi **les axes d'amélioration** des programmes, doivent être prises en compte
 - **La conformité au COC** (déjà en grande partie assurée).
 - **La définition des compétences.**
 - **La cohérence et l'interdisciplinarité.**
 - **La continuité** avec le 2^e cycle et avec le secondaire.
 - **La prise en compte du temps nécessaire aux apprentissages.**
 - **La vie scolaire.**

→ Propositions qui en résultent :

P5. Essayer de retirer **un maximum d'informations de l'expérimentation** conduite cette année en assurant les visites réalisables et en organisant un retour d'informations des enseignants.

P6. Mettre en place **un enseignement de l'ITAP, de l'EPS et des arts** en recrutant des enseignants-expérimentateurs (sur les fonds attribués au projet).

P7. Préparer dès que possible **un protocole pour l'expérimentation 2023-2024** : former les enseignants de 9^e année en août (et les nouveaux expérimentateurs d'art, EPS et ITAP) puis engager l'expérimentation dès la rentrée de septembre sur les trois années du cycle.

P8. Installer, dans les prochaines semaines, **le comité du curriculum** pour qu'il puisse remettre un avis au début de l'année 2024.

P9. Réaliser **un séminaire pédagogique** réunissant les experts et au moins deux concepteurs de chaque équipe en avril 2024.

3. La mise en place de l'école fondamentale complète

- Il est important de distinguer **deux aspects** de la réforme du fondamental :
 - **La réforme des structures** : fermeture progressive des 3^e cycles des lycées et ouverture de 3^e cycles dans les écoles fondamentales.
 - **La réforme curriculaire** : mise en œuvre du nouveau curriculum dans l'ensemble des écoles fondamentales du pays.
- **La réforme « structurelle » est en voie d'achèvement** : dans 5 départements, il n'y a plus d'élèves de 7^e année en lycée (Nippes, Artibonite, Sud, Nord-Est et Grande-Anse). Seuls, 27 lycées sur 272 (donc 10%) ont encore une 7^e année (principalement dans l'Ouest et le Nord). Le Ministère confirme sa volonté d'achever la fermeture des 3^e cycles en lycée très rapidement (d'ici 3 ans). Il est donc demandé à l'ensemble des écoles fondamentales d'accueillir les élèves du 3^e cycle et de se transformer en école « complète » à 9 niveaux (+ 2 niveaux de préscolaire). Les écoles privées sont également incitées à amorcer cette évolution (mais diversité des situations).
- **L'impact de ce changement structurel est considérable**. Plusieurs dimensions à prendre en compte :
 - **Carte scolaire** : identifier les écoles susceptibles d'accueillir les élèves du 3^e cycle et répartir les flux d'élèves.
 - **Locaux** : prévoir les espaces et les équipements nécessaires.
 - **Ressources humaines** : déplacer des enseignants des lycées vers les écoles fondamentales et/ou recruter de nouveaux enseignants.
 - **Encadrement et gouvernance** : renforcer l'encadrement des écoles ; revoir le profil et la formation des directeurs recrutés ; recruter et former des cadres de proximité compétents sur le 3^e cycle.

- **Continuité et animation pédagogique** : assurer la cohésion et la cohérence de l'ensemble des enseignants, la continuité entre les cycles, le suivi des élèves et le travail d'équipe
 - **Vie scolaire** : faire vivre, souvent sur un espace restreint, une communauté éducative regroupant des élèves de 3 à 16 ans, voire au-delà.
- Une interrogation : **toutes les écoles fondamentales devront-elles être complètes ?** Y compris les plus petites écoles ? Ne peut-on pas envisager un regroupement de petites écoles dont une seule aurait le 3^e cycle ?
 - **La question des ressources humaines** est centrale comment disposer des personnels nécessaires pour enseigner toutes les disciplines du programme dans toutes les écoles ?
 - Recrutement et formation d'enseignants bivalents ?
 - Collaboration avec d'autres ministères (pour l'art, l'ITAP, l'EPS...) ?
 - Service partagé entre plusieurs établissements ?
 - Le premier responsable de cette transformation de l'école fondamentale (et de la réforme curriculaire) est **le directeur**. D'où l'enjeu fort de sa formation et de la diffusion d'un guide prenant pleinement en compte sa responsabilité dans la création et le fonctionnement d'une école à 9+2 niveaux.
 - Une observation : **les directeurs des écoles tests ne semblent pas tous impliqués et motivés** pour contribuer à la réforme et jouer pleinement leur rôle dans l'expérimentation.
 - A un plus haut niveau, il serait nécessaire de concevoir **un plan concerté** pour la mise en place d'écoles fondamentales de qualité (avec un référentiel de ce que doit être une école fondamentale de qualité ?).
- *Propositions qui en résultent :*

P.10 Réviser complètement **le guide et le module de formation du directeur**. Y intégrer un référentiel de ce que doit être **une école fondamentale complète de qualité**.

P11. Engager, au mois d'août 2023, **une formation plus approfondie des directeurs** autour de leur responsabilité dans la création de l'école fondamentale complète. Les remobiliser pour réussir l'expérimentation en 2023-2024 et, par-delà, pour en faire des formateurs auxquels le Ministère pourrait avoir recours pour le développement de la réforme.

P12. Initier une réflexion plus large sur **le métier de directeur**, sur leur recrutement et leur formation. Revoir le référentiel et les outils existants. Vers un « coaching » des directeurs.

4. Le changement des pratiques d'évaluation et de l'examen terminal du fondamental

- Les participants sont d'accord sur quelques points essentiels :
 - La redéfinition de la maquette de l'examen **est indissociable d'un changement plus général des pratiques d'évaluation** dans le fondamental.
 - Ce changement doit prendre en compte, d'une part, la volonté d'instaurer **une évaluation positive et inclusive visant à faire progresser tous les élèves** (et non à en exclure du système éducatif), d'autre part, le choix d'**une approche par compétences**.
 - Il est important de s'interroger sur **l'objectif et la forme des examens de fin de période** et d'en engager l'évolution.
 - Dans cet esprit, **la question du redoublement** est posée.
 - Toutefois, il faut prendre en compte la sensibilité des acteurs (en particulier des parents) et prévoir une bonne communication sur les changements qui seront décidés.

- Pour ce qui est de l'examen, il doit être modifié pour permettre **une évaluation référée au profil de sortie de l'enseignement fondamental**. Parmi les évolutions possibles, l'introduction d'au moins une épreuve interdisciplinaire et une part de contrôle continu. De plus, des propositions techniques (document fourni par Roller Saint-Pierre).

- Un ensemble de pistes de réflexion a été formulé au terme des travaux, en particulier :
 - **Modifier les pratiques d'évaluation** en proposant, en particulier que l'évaluation de fin de période prenne en compte
 - L'assiduité et la participation de l'élève,
 - Le travail réalisé tout au long de la période,
 - Un ensemble de problèmes et d'exercices,
 - Une activité de recherche et/ou la conduite d'un projet.
 Un document, fourni par le Coordonnateur général présente ces pistes de réflexion.
 - **Envisager la suppression du redoublement**, au moins entre la 7^e et la 8^e année et mettre en place les remédiations nécessaires pour que l'élève puisse poursuivre son parcours d'apprentissage dans la classe suivante.
 - **Revoir l'examen terminal** en introduisant une part de contrôle continu.

→ Propositions qui en résultent :

P13. **Regrouper sur un document plus détaillé l'ensemble des idées émises** en soulignant les points d'accord.

P14. Mettre en place **un groupe de travail, dès la fin avril**, qui aurait pour tâche, en un premier temps, de construire une proposition de dispositif cohérent d'évaluation avec des réunions au moins mensuelles, puis pour travailler sur une nouvelle maquette d'examen.

P15. Organiser **un séminaire fin-mai / début juin 2023** pour préparer une évaluation des élèves de 9^e année en référence au profil de sortie du fondamental. Réaliser cette évaluation en juin 2023 et mars 2024. Mettre en relation cette évaluation et la réalisation de la maquette d'examen.

5. Les ressources et les matériels nécessaires à la mise en œuvre du curriculum du 3^e cycle

- Les outils et les ressources nécessaires aux apprentissages conduits au 3^e cycle du fondamental doivent être **différenciés en fonction des disciplines**. Toutefois, dans le contexte actuel, **la mise à disposition de manuels apparaît indispensable** à la plupart des participants. Leur usage et leur conception peut varier d'une discipline à l'autre (documents à étudier, textes supports, trame de progression, exercices à traiter, etc.).
 - **La conformité aux programmes et à l'approche définie** à travers ceux-ci est sans doute la première exigence à respecter.
 - Pour ce qui est **des matériels et de l'aménagement des locaux**, des propositions ont été rédigées par les groupes disciplinaires. Elles pourraient être revues en distinguant le minimum d'équipement indispensable à court terme (l'équipement minimal de toute école accueillant un 3^e cycle) et l'objectif à moyen terme à atteindre progressivement.
 - Accord de l'ensemble des participants pour que les enseignants s'appuient sur **les ressources du milieu environnant**, sur les activités qui s'y déroulent, sur les objets et matériels accessibles...
 - **Les séquences** ont fait l'objet d'une discussion avec deux points de vue divergents :
 - Considérer les séquences produites comme des « exemples » destinés à la formation et faire que les enseignants soient en mesure de produire eux-mêmes les séquences qu'ils mettront en œuvre.
 - Poursuivre la production de séquences pour couvrir progressivement la totalité des programmes et les mettre à la disposition des enseignants.Cette question devra être reposée avant le terme du projet.
 - La réflexion a été engagée sur **les critères d'homologation des manuels** (et autres supports) destinés aux élèves du 3^e cycle. Les participants se sont accordés sur points suivants :
 - Revoir la grille précédemment utilisée par la DCQ et le processus d'homologation (actuellement beaucoup de retard).
 - Concevoir une grille générale simple et adaptable à toutes les disciplines précédemment et utilisées par la DCQ.
 - Constituer et former une petite équipe d'évaluateurs externes ; chaque évaluateur serait doté d'un contrat indiquant un volume de documents à évaluer.
 - **Un groupe est constitué** pour concevoir cette grille et préciser son utilisation.
- Propositions qui en résultent :

P16. Revoir et mettre en forme **les listes de matériels et aménagements de locaux** déjà constituées. S'efforcer de définir le minimum indispensable et de privilégier les ressources accessibles localement. Les regrouper dans un document unique.

P17. **Mettre en place rapidement le groupe chargé de définir les critères d'homologation** des manuels (liste jointe en annexe). Prévoir une réunion mensuelle.

P18. **Reprendre la réflexion sur les séquences** pour préciser les modalités de leur production et de leur exploitation au terme du projet.

6. Le déploiement de la réforme du fondamental

- Dans le cadre du projet NECTAR, il est prévu de proposer **un plan de déploiement de la réforme** dans l'ensemble du pays en l'accompagnant d'une prévision financière et d'un tableau de bord pour le suivi de sa réalisation. Pour élaborer ce livrable, il manque aujourd'hui, un certain nombre d'informations :
 - **D'abord sur l'objet même de la planification** : doit-on se limiter au déploiement de la réforme curriculaire (généralisation des programmes, diffusion des outils, formation, communication, mise en place d'un nouveau dispositif d'évaluation) ? Ou prendre en compte aussi la dimension structurelle de la réforme (établissement d'une carte scolaire du fondamental, construction de bâtiments, aménagements et équipement des locaux, recrutement de personnels, renforcement de l'encadrement) ? Si la planification de la réforme curriculaire apparaît réalisable dans les délais, la prise en compte de la dimension structurelle et surtout l'estimation de son coût semblent quasiment irréalisables dans le contexte actuel. Sur ce deuxième aspect, on ne pourra que proposer une stratégie et un scénario sans chiffrage en se fondant sur l'étude réalisée autour de 2015.
 - **Ensuite, sur les données** : la planification de la réforme suppose une information précise sur le nombre et la répartition des écoles fondamentales, sur leurs effectifs et leur structure, sur le nombre d'enseignants, etc. Un document actualisé, tel que l'annuaire statistique produit jusqu'à 2015, paraît indispensable pour établir un plan de déploiement fiable.
 - **Enfin, sur les paramètres à prendre en compte pour l'estimation financière** : quelques questions préalables restent à traiter. De même, il faudra disposer des coûts paramétriques nécessaires aux calculs.
- En se limitant à la réforme curriculaire **un premier schéma de déploiement de la réforme** a pu être discuté. Il repose sur plusieurs choix qui restent à confirmer :
 - Avant de généraliser la réforme, **la tester sur un département-pilote** (proposition : les Nippes) ;
 - **Etendre aux autres départements en deux temps**, en commençant par ceux qui ont fermé les 3^e cycles des lycées ; si possible, répartir les écoles de l'Ouest sur deux années.
 - **Engager la réforme année par année** : d'abord 7^e année, puis 8^e, puis 9^e.

- **Prévoir la communication** : dès maintenant autour du COC et en associant les acteurs à la mise au point des programmes

Le calendrier qui en résulterait serait le suivant :

2023-2024	Bilan de l'expérimentation – Mise au point des livrables – 1 ^{er} temps de communication
2024-2025	COMMUNICATION Préparation de la mise en place dans un département-test : diffusion – formation – ...
2025-2026	DEMARRAGE de la réforme dans le département-test (7^e année) – COMMUNICATION Préparation de l'extension à un 1 ^{er} groupe de départements : diffusion – formation – ...
2026-2027	DEMARRAGE de la réforme dans le 1^{er} groupe de départements (7^e année) Poursuite en 8 ^e année dans le département-test Préparation de l'extension à un 2 ^e groupe de départements : diffusion – formation – ...
2027-2028	DEMARRAGE de la réforme dans le 2^e groupe de départements (7^e année) Poursuite en 8 ^e année dans le 1 ^{er} groupe de départements Poursuite en 9 ^e année dans le département-test. EXPERIMENTATION DE L'EXAMEN
2028-2029	Poursuite en 8 ^e année dans le 2 ^e groupe de départements Poursuite en 9 ^e année dans le 1 ^{er} groupe. 1^{ère} SESSION DE L'EXAMEN
2029-2030	Poursuite en 9 ^e année dans le 2 ^e groupe de départements ACHEVEMENT DU DEPLOIEMENT DE LA REFORME

Ce premier calendrier peut constituer une première trame pour le démarrage de la réflexion d'un groupe de travail qui pourrait démarrer son activité à partir du mois de mai.

- La question du dispositif de formation nécessaire au déploiement de la réforme a également été posée. Il a été proposé de prévoir une complémentarité entre
 - **La nécessaire intervention d'équipes de proximité** regroupant des inspecteurs, les conseillers pédagogiques des EFACAP, les SAP, les formateurs des ENI et les UPR. Il sera nécessaire de préciser le rôle de chacun et de les répartir, en fonction des distances, pour constituer des pôles (les EFACAP ne peuvent suffire si l'on souhaite limiter les déplacements.
 - **L'utilisation de la plateforme** pour mettre à disposition les ressources nécessaires, prolonger la formation de proximité par des modules de renforcement, proposer des webinaires et des MOOCS.

→ Propositions qui en résultent :

P19. Poursuivre la réflexion engagée sur déploiement de la réforme par la mise en place d'**un groupe de travail** réuni mensuellement à partir du mois de mai.

P20. Organiser **un dernier séminaire de bilan du projet** qui visera essentiellement à préparer le déploiement de la réforme et les suites du projet.

P21. **Rassembler les données nécessaires** à la planification de la réforme (DPCE ?) et les éléments de chiffrage financier.

7. La place du secondaire dans le projet

- **Les conclusions de l'analyse des programmes du « Nouveau Secondaire » ont été validées.** Le MENFP a fait le choix de mettre en œuvre les premières propositions qui en résultent. En revanche, il n'est pas question, dans l'immédiat, d'engager une nouvelle réforme curriculaire en rupture avec les programmes actuels.

- La DES a défini, pour cette année, **quatre objectifs** :
 - Harmoniser les programmes et les mettre en cohérence avec le COC.
 - Etablir des repères de progression pour toutes les disciplines.
 - Installer la voie technologique.
 - Former les enseignants à l'approche par compétence (3500 personnes).

La formation constitue un axe prioritaire car beaucoup d'enseignants viennent d'autres professions et n'ont aucune formation pédagogique.

- Le séminaire a permis d'approfondir **la possibilité d'ouvrir la voie technologique** et de s'interroger sur les spécialités les plus pertinentes (entre autres agriculture et environnement, hôtellerie/restauration, santé).

Parmi les questions évoquées :

 - La complémentarité nécessaire avec la formation professionnelle a été posée (en particulier, pour l'hôtellerie/restauration).
 - L'articulation avec la voie générale (principe d'un « tronc commun » regroupant les disciplines de base).
 - Le devenir des élèves de la voie technologique (accès au supérieur ? Accès direct à l'emploi ? Passage par une formation de « technicien supérieur » ?)

Des documents seront adressés au MENFP dans les prochains jours pour compléter l'intervention de Jean-Charles RINGARD.

- **Le guide de l'enseignant** a fait l'objet d'une attention particulière. Des propositions ont été formulées pour le réviser et le compléter autour de trois entrées ont été proposées : le numérique et le développement de l'esprit critique, l'évaluation, l'interdisciplinarité.

- Plusieurs axes pour l'action des prochains mois ont été confirmées :
 - **Le dispositif de formation** : comme pour le fondamental, il doit intégrer l'intervention d'une équipe de formateurs de proximité et l'appui de la plateforme.
 - **La mise en réseau des établissements** : elle est indissociable de la formation de proximité. Une question reste posée : comment la rendre effective ?
 - **Le rôle majeur du directeur/proviseur** : il est le pilote du changement et sa mobilisation est, sans doute, la première priorité des prochains mois.

- **Les visites transversales** dont la réalisation a été engagée (4 établissements) doivent nous aider à réaliser un diagnostic indispensable à la poursuite du projet.

- Propositions qui en résultent :

P22. **Réaliser une mission en France de 5 à 7 personnes** pour avancer dans la mise en place de la voie technologique.

P23. **Achever la série des visites transversales**, partager et exploiter les informations recueillies sur chaque établissement pour orienter les actions à entreprendre en 2023-2024.

P24. **Donner priorité à la formation des chefs d'établissements** (sous une forme participative).

P25. Lancer effectivement **la mise en place des réseaux** d'établissements pour une expérimentation en 2023-2024.

P26. Examiner comment travailler ensemble à **l'amélioration des programmes du secondaire**. Mettre en place des groupes d'experts dès 2023-2024 ? Organiser un séminaire spécifique ?

P27. Engager, dès maintenant, **la révision du guide de l'enseignant et du guide du directeur** (Vers des versions définitives).

Propositions

- P1. Décider dans les prochains jours **des actions, non prévues jusqu'ici**, qui peuvent être prises en charge par le consortium/FEI.
- P2. Elaborer, avant la fin avril, **un plan d'action définitif complet** qui devra être exécuté avant juin 2024 (et totalement achevé en septembre 2024).
- P3. Prévoir **d'autres présentiels** (sur des objectifs ciblés).
- P4. Penser dès maintenant à **l'après-projet** (vers Nectar 2 ?)
- P5. Essayer de retirer **un maximum d'informations de l'expérimentation** conduite cette année en assurant les visites réalisables et en organisant un retour d'informations des enseignants.
- P6. Mettre en place **un enseignement de l'ITAP, de l'EPS et des arts** en recrutant des enseignants-expérimentateurs (sur les fonds attribués au projet).
- P7. Préparer dès que possible **un protocole pour l'expérimentation 2023-2024** : former les enseignants de 9^e année en août (et les nouveaux expérimentateurs d'art, EPS et ITAP) puis engager l'expérimentation dès la rentrée de septembre sur les trois années du cycle.
- P8. Installer, dans les prochaines semaines, **le comité du curriculum** pour qu'il puisse remettre un avis au début de l'année 2024.
- P9. Réaliser **un séminaire pédagogique** réunissant les experts et au moins deux concepteurs de chaque équipe en avril 2024.
- P.10 Réviser complètement **le guide et le module de formation du directeur**. Y intégrer un référentiel de ce que doit être **une école fondamentale complète de qualité**.
- P11. Engager, au mois d'août 2023, **une formation plus approfondie des directeurs** autour de leur responsabilité dans la création de l'école fondamentale complète. Les remobiliser pour réussir l'expérimentation en 2023-2024 et, par-delà, pour en faire des formateurs auxquels le Ministère pourrait avoir recours pour le développement de la réforme.
- P12. Initier une réflexion plus large sur **le métier de directeur**, sur leur recrutement et leur formation. Revoir le référentiel et les outils existants. Vers un « coaching » des directeurs.
- P13. **Regrouper sur un document plus détaillé l'ensemble des idées émises sur l'évaluation** en soulignant les points d'accord.

P14. Mettre en place **un groupe de travail, dès la fin avril**, qui aurait pour tâche, en un premier temps, de construire une proposition de dispositif cohérent d'évaluation avec des réunions au moins mensuelles, puis pour travailler sur une nouvelle maquette d'examen.

P15. Organiser **un séminaire fin-mai-début juin 2023** pour préparer une évaluation des élèves de 9^e année en référence au profil de sortie du fondamental. Réaliser cette évaluation en juin 2023 et mars 2024. Mettre en relation cette évaluation et la réalisation de la maquette d'examen.

P16. Revoir et mettre en forme **les listes de matériels et aménagements de locaux** déjà constituées. S'efforcer de définir le minimum indispensable et de privilégier les ressources accessibles localement. Les regrouper dans un document unique.

P17. **Mettre en place rapidement le groupe chargé de définir les critères d'homologation** des manuels (liste jointe en annexe). Prévoir une réunion mensuelle.

P18. **Reprendre la réflexion sur les séquences** pour préciser les modalités de leur production et de leur exploitation au terme du projet.

P19. Poursuivre la réflexion engagée sur le déploiement de la réforme par la mise en place **d'un groupe de travail** réuni mensuellement à partir du mois de mai.

P20. Organiser **un dernier séminaire de bilan du projet** qui visera essentiellement à préparer le déploiement de la réforme et les suites du projet.

P21. **Rassembler les données nécessaires** à la planification de la réforme (DPCE ?) et les éléments de chiffrage financier.

P22. **Réaliser une mission en France de 5 à 7 personnes** pour avancer dans la mise en place de la voie technologique.

P23. **Achever la série des visites transversales**, partager et exploiter les informations recueillies sur chaque établissement pour orienter les actions à entreprendre en 2023-2024.

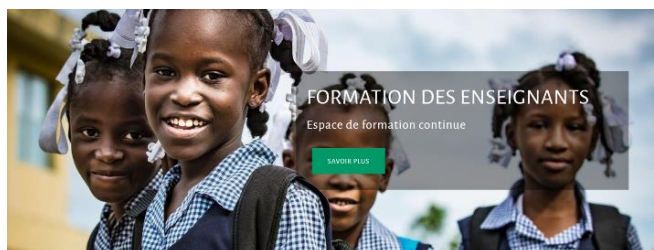
P24. **Donner priorité à la formation des chefs d'établissements** (sous une forme participative).

P25. Lancer effectivement **la mise en place des réseaux** d'établissements pour une expérimentation en 2023-2024.

P26. Examiner comment travailler ensemble à **l'amélioration des programmes du secondaire**. Mettre en place des groupes d'experts dès 2023-2024 ? Organiser un séminaire spécifique ?

P27. Engager, dès maintenant, **la révision du guide de l'enseignant et du guide du directeur** (Vers des versions définitives).

Compte-rendu de l'atelier de travail « prise en main de la plateforme NECTAR »



Objectif général de l'atelier de travail :

L'objectif recherché était d'initier les équipes du MENFP à l'administration et l'alimentation de la plateforme de formation NECTAR. Ces deux journées de formation ont été préparées afin de permettre un réel transfert de compétences et de porter une réflexion autant sur l'utilisation et l'administration d'une plateforme de formation en ligne, mais aussi sur les impératifs de son alimentation avec la production d'un exemple concret de scénario pédagogique interactif. A terme, le MENFP pourra ainsi mener et redéployer des formations à destination des enseignants/concepteurs sur l'ensemble du territoire, grâce à la plateforme NECTAR.

Nom et qualité des formatrices Réseau Canopé :

- **Mme Nathalie SOETAERT** – Médiatrice de Ressources et Services numérique éducatif - Direction territoriale des Hauts-de-France, Atelier Réseau Canopé de l'Oise ;
- **Mme Margaux BONPAIN** – Coordinatrice de projets - Direction de l'international.

Bénéficiaires de l'atelier de travail – MENFP.

- **M. Jean Joseph MACKENZIE CHARLES** - Coordonnateur de l'UTICE et administrateur de la plateforme NECTAR - MENFP ;
- **M. David JEANTY** - Professionnel Senior à l'UTICE - MENFP.
- **M. Jean Berthonie BLANTRISSE** - Concepteur pour la discipline informatique ;
- **M. Deya MONFORT** - Consultant affecté au Pôle Enseignement et Qualité – MENFP ;
- **M. Oswald MORPEAU** - Concepteur disciplinaire mathématiques ;
- **M. Narcisse HAROLD** - Expert en Chef de l'appui à la maîtrise d'ouvrage (AMO) et I&D ;
- **M. Jacques Emmanuel MEXIL** - Directeur affecté au Pôle Enseignement et Qualité – MENFP

Lundi 3 avril :

La journée du lundi 3 avril a débuté par un temps d'introduction à l'atelier et de discussion autour des attentes des participants.

Liste des attentes formulées par les participants au sujet de la plateforme NECTAR :

- Appuyer les dynamiques du changement ;
- Se familiariser avec les techniques de la plateforme et notamment son interface ;
- Réfléchir à la construction d'une banque d'images ;
- Aborder la méthodologie/protocole ;
- Transfert des compétences à d'autres équipes.

Première activité : la définition et le rôle d'une plateforme de formation

Recueil des besoins :

- Espace collaboratif de travail ;
- Banque de ressources pédagogiques ;
- Evaluation des élèves ;
- Support pour la formation continue ;
- Réalisation de MOOC ;
- Scénarisation des séquences pédagogiques ;
- Création d'indicateurs précis ;
- Configuration d'un espace d'échange sur la plateforme.



Présentation des bases du LMS « learning management system », des objectifs et des spécificités de Moodle

➤ Qu'est-ce qu'un LMS ?

Le LMS est un logiciel de gestion des dispositifs de formation. Un « Learning Management System » repose sur trois piliers :

- **L'administration aisée et le stockage** de l'ensemble des actions de formation (gestion des inscriptions, suivi et évaluation des collaborateurs formés...);
- **L'organisation des formations** suivant un plan de formation établi par la direction ;
- La **diffusion de contenus pédagogiques** sur la plateforme, avec la mise en place de parcours personnalisés : sessions en présentiel, e-learning ou formations mixtes (« blended learning »).

➤ Les avantages de l'utilisation d'un LMS

Une solution LMS présente de nombreux avantages pour chaque niveau de décision et d'utilisation :

- **Temporalité** : les enseignants accèdent aux sessions de formation quand ils le souhaitent.
- **Accessibilité** : partout dans le monde, à partir du lien d'accès (ou d'un compte si nécessaire).
- **Interopérabilité** : les plateforme LMS doivent pouvoir s'intégrer au mieux à leur environnement pédagogique, elles sont interopérables avec différents logiciels.
- **Collecte de données** : grâce aux profils utilisateurs, il est possible de collecter de nombreuses données à toutes les étapes d'utilisation de la plateforme de formation, afin d'identifier ses utilisateurs, ses utilisations, ses succès et éventuellement les corrections à apporter.
- **Réduction des coûts de formation** : sur le long terme, intégrer une plateforme de formation en ligne LMS dans un dispositif de formation professionnelle permet de faire de réelles économies. **Budget nécessaire pour la maintenance et la gestion de la plateforme.*
- **Équité** : chaque enseignant reçoit la même formation.
- **Hébergement de ressources** : toutes les ressources pédagogiques et modules de formation e-learning.
- **Mesure de l'impact de sa formation** : le LMS permet la montée en compétences des enseignants, de manière simple et efficace.
- **Suivre le parcours apprenant de chaque participant** : en plus des rapports détaillés, les administrateurs d'un LMS ont accès au suivi de l'apprenant.

Présentation de Moodle

« Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment » = Environnement modulaire d'apprentissage dynamique orienté vers l'objet.

Moodle est un LMS Open Source, il s'agit d'un programme créé par une communauté de contributeurs et mis à la disposition de tous gratuitement. On fait référence à un logiciel libre (open source en anglais). Afin d'utiliser Moodle, il est nécessaire d'accéder au code source de la plateforme puis de paramétrer cette dernière pour son propre usage.

Ainsi, il est important de disposer (en interne ou externe) de personnel qualifié pour effectuer toutes les tâches techniques requises :

- Installation sur le serveur ;
- Configuration de la plateforme LMS ;
- Adaptation de l'outil pour répondre aux besoins propres de l'entreprise ;
- Maintenance régulière.

Définition d'une gouvernance de projet autour de la plateforme NECTAR

- Quels sont les rôles et les métiers impliqués ?
 - Quelle(s) instance(s) de programmation, de pilotage, de validation ?
 - Quels sont les besoins en matière de production ?
 - Quels sont les processus de production et de validation des contenus à mettre en place ?
- **Qui va utiliser la plateforme Nectar ?**

Plusieurs catégories de personnes sont amenées à utiliser la plateforme de gestion.

Les différents rôles et associer les expertises métiers /

Rôles proposés par Moodle	Expertises métiers à associer
Administrateur - peut être amené à tout gérer sur le site. L'administrateur est en quelque sorte le chef d'orchestre de la plateforme de formation. L'administrateur / les administrateurs ont la responsabilité d'administrer et donc de gérer la plateforme. Ils installent, mettent à jour et paramètrent le LMS en prenant en compte les besoins des apprenants et des formateurs.	Chef de projet Expertises IT ++ : développeur web
Gestionnaire - un rôle d'administrateur, moins de responsabilités. Il a la main pour effectuer beaucoup de modifications et d'ajouts, mais seulement au sein de cours définis. Il effectue certaines tâches de niveau administratif liées aux cours, aux utilisateurs, aux paramètres des notes, etc.	Expertises IT - Compétences métiers : Gestionnaire administratif
Créateur de cours - peut créer des cours. Ce rôle n'est pas forcément dévolu à un enseignant. Il réfléchira à la construction du cours, mais également à l'insertion du cours dans un programme de formation global.	Expertises IT – Compétences métiers : directeur des études, conseiller pédagogique, ingénieur pédagogique, responsable de filière, coordinateur d'études, etc.
Enseignant - peut gérer et ajouter du contenu aux cours. Il peut être amené à ajouter, supprimer des ressources, des activités, gérer les inscrits, etc. En tant qu'enseignant, il recevra (si paramétrées) toutes les notifications provenant du cours.	Expertises IT – Compétence métiers : enseignant

Enseignant non-éditeur – peut évaluer dans les cours, mais ne peut pas les modifier. Il s'agit donc d'un tuteur. Ne pas confondre avec un enseignant associé qui a les mêmes droits que l'enseignant.	Compétence métiers : enseignant, tuteur
Étudiant - peut accéder et participer aux cours. Il pourra déposer des travaux, être évalué, participer aux forums, avoir accès aux ressources, etc. L'étudiant bénéficie des mêmes possibilités qu'un étudiant en présentiel.	Expertises IT
Visiteur anonyme - peut voir certains cours qui seraient laissés en libre accès, mais ne peut pas y participer (déposer des devoirs, laisser un message, etc.).	/
Utilisateur authentifié - un rôle attribué à tous les utilisateurs connectés.	/
Utilisateur authentifié sur la page d'accueil - un rôle attribué à tous les utilisateurs connectés, pour la page d'accueil seulement.	/

Les instances à développer pour un travail harmonisé : instances de décision (de programmation, de pilotage, de validation)

➤ Comment et pourquoi ?

- En **organisant l'expertise en « commissions » ou « instances »** afin de rassembler les expertises métiers mais aussi de les faire dialoguer.
- En développant des **procédures pour synchroniser les équipes** et leur permettre d'avancer ensemble dans la bonne conduite de ce projet à plusieurs facettes.
 - Les procédures de production
 - Les procédures de validation

La « Task Force »

La « Task Force » (TdR de décembre 2022) dont le rôle est de valider les livrables (pédagogique) et d'assurer la mise en exploitation (technique) et le déploiement/monitoring/évaluation de la plateforme (stratégique).

- **Rôle stratégique** : développer une stratégie de monitoring se basant sur des indicateurs fiables, et communiquer les données et analyses relatives au dispositif de formation en ligne.
- **Rôle pédagogique** : structurer les modules de formation, définir les objectifs de formation, évaluer les formations, penser l'ingénierie pédagogique de formation en ligne.
- **Rôle technique** : assurer l'interopérabilité des contenus, former et assurer le transfert de compétences, intégrer et paramétrer, assurer la maintenance, l'archivage des données et les sauvegardes, opérer les mises à jour nécessaires, etc.

➤ Les procédures ou workflow pour la production et la validation

Un workflow ou process de validation se réfère à la **modélisation des processus métiers et la gestion des processus métiers**. Dans sa définition la plus simple, le flux de travail est la modélisation et la

gestion des tâches à accomplir des différents acteurs impliqués dans la réalisation d'un processus métier ou processus opérationnel.

Les documents à élaborer suivent un parcours spécifique comportant des tâches de vérification, d'investigation, d'information ou d'approbation. Les outils informatiques de workflow permettent de définir le parcours de chaque type de documents, de contrôler les délais et d'en suivre précisément l'exécution. L'outil de workflow est suffisamment souple pour permettre de modifier en cours de parcours le circuit prédéfini afin d'éviter toute forme de blocage.

Un workflow bien défini permet de garantir la fiabilité, la transparence, la confidentialité et la reproductibilité des productions.

➤ Susciter l'adhésion à la plateforme LMS de formation

Pour garantir la réussite du « **LMS Nectar** », il est indispensable de susciter l'adhésion des parties prenantes, notamment des utilisateurs finaux qui auront accès à la plateforme : concepteurs de formation, formateurs et enseignants, etc.

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Répondre à leurs besoins ;
- Être facile d'utilisation ;
- Être actualisé ;
- Être visible : préparez un **plan de communication ciblé à destination des différents acteurs pour accompagner le changement.**

Mardi 4 avril : Prise en main de la plateforme et présentation de la création d'activités H5P

Le Kit et la Méthode ABC Learning Design

En réponse au besoin de repenser la stratégie éducative de l'University College of London (UCL), Clive Young et Nataša Perović, du groupe Digital Education de l'UCL, ont développé un kit, appelé ABC learning design, permettant d'animer des ateliers regroupant des équipes d'enseignants travaillant ensemble à la **représentation visuelle et tangible des séquences d'activités d'enseignement** (des storyboards) prévues dans leur formation, module ou programme.

Ce kit est composé de trois éléments :

1. Plusieurs jeux de cartes imprimées représentant chacun 6 modalités d'apprentissage
 - Le recto mentionne le mode d'apprentissage ainsi qu'une courte définition ;
 - Le verso donne des exemples d'activités, faisant intervenir (ou non) des outils numériques.
2. Un plan de travail (storyboard) représentant la structure temporelle de la formation prévue
3. Une feuille permettant de visualiser ;
 - L'importance relative de chacune des modalités d'apprentissage ;
 - Le positionnement de la formation entre les deux extrêmes : tout en classe et tout à distance.

Les équipes ont eu l'occasion de travailler par groupe sur la scénarisation séquences pédagogiques, ils ont abordé les points techniques suivants :

- La création d'une séquence pédagogique et d'un « pattern » à réadapter (d'après la méthode ABC Learning) ;

- Le choix et l'intégration d'activités interactives H5P à travers la plateforme Moodle (intégration d'une vidéo – quizz – sondage - réponses vidéo) ;
 - La distinction et la définition des rôles pour les personnels administrateurs / gestionnaire / créateurs de cours / utilisateurs ;
 - La création des profils pour les concepteurs ;
 - La définition d'un gestionnaire ;
 - La gestion et le paramétrage des exercices et des cours ;
 - Le forum de discussion entre les intervenants ;
 - La possibilité d'extraction de statistiques ;
 - La démonstration de la réalisation et l'introduction d'une vidéo/vidéo interactive en instantanée.
- Point complémentaire technique : la classe BBB du Moodle Nectar ne fonctionne pas pour le moment en raison du manque de fichiers et d'objets sur la plateforme. Le concepteur de la plateforme peut retravailler sur ce point.

Conclusions opérationnelles :

- Poursuivre le travail engagé sur la **réorganisation et l'alimentation de la plateforme** de formation NECTAR ;
- **Transférer les compétences acquises** lors de l'atelier de travail aux collègues du MENFP (enseignants, concepteurs disciplinaires, administrateurs) ;
- Travailler à la **scénarisation et à la création de modules de formation interactifs** avec l'équipe des concepteurs disciplinaires.
- Définir ensemble de **nouvelles actions sur la plateforme Nectar** ;
- Convenir de **points réguliers avec l'UTICE** sur les avancées afin de parvenir prochainement à l'utilisation de la plateforme (bêta-testeur) dans les 30 écoles tests (enseignement fondamental et secondaire).

ANNEXE 2 : conclusions de l'atelier en présentiel sur l'évaluation et l'examen de 9^e année – 20/24 juin 2023

Conclusions générales

Trois objectifs avaient été fixés :

- Clarifier et préciser les principes et les modalités de l'évaluation que nous souhaitons mettre en œuvre dans le 3^e cycle fondamental.
- Elaborer une première proposition pour la maquette de l'évaluation terminale de l'éducation fondamentale.
- Définir le test à mettre en place en 2023-2024 pour les élèves de 9^e année.

Les trois fiches jointes regroupent nos principales conclusions sur les trois sujets.

Pour ce qui du 1^{er} objectif, le séminaire a permis de confirmer le consensus autour d'une conception positive et formatrice de l'évaluation et d'adopter une position commune sur les questions délicates du redoublement et des « examens » de fin de période (*Fiche 1*).

Le second objectif a occupé la presque totalité de notre temps à partir du mercredi après-midi. Nous sommes parvenus à construire un schéma général qui recueille, là encore, l'accord de l'ensemble des participants. Il reste un travail important à réaliser, en particulier pour définir les principes et procédures du contrôle continu (*Fiche 2*).

Enfin, pour le troisième axe de travail, le principe d'un test fondé sur l'écrit du futur examen et réalisé en septembre 2023 et en mars 2024 a été adopté. Il permettra, à la fois, d'évaluer le niveau de développement des compétences des élèves à l'entrée et à la fin de la 9^e année et de vérifier la pertinence et la faisabilité des propositions concernant l'examen terminal (*Fiche 3*).

Par ailleurs, les échanges de la semaine ont permis d'aborder la spécificité de plusieurs disciplines à partir des interventions des experts concernés (créole, français, mathématiques, ITAP, sciences expérimentales, langues vivantes).

De même, quelques points relatifs à la marche du projet ont été traités au cours de la première demi-journée ou à l'occasion de rencontres spécifiques.

Une brève réunion du groupe formé par les participants sera prévue dès que possible pour poursuivre le travail engagé et préparer le test de septembre.

Fiche 1

Les principes de l'évaluation au 3^e cycle du fondamental

Il a été possible de recueillir un consensus autour des principes ci-dessous :

1. Les pratiques actuelles d'évaluation ne sont pas satisfaisantes et **il convient de les faire évoluer.**
2. **L'évaluation doit être « positive »,** c'est-à-dire
 - Une évaluation qui vise à encourager et à aider l'élève,
 - Une évaluation qui valorise les progrès et les points forts de chaque élève
3. **L'évaluation doit être, avant tout, « formative »**
 - Elle est au service de l'apprentissage. Sa raison d'être est de faire que chaque élève réussisse son parcours d'apprentissage.
 - Elle comporte trois temps indissociables :
 - En amont, un « diagnostic » pour vérifier les « prérequis », c'est-à-dire les acquis antérieurs indispensables à l'apprentissage et pour remédier aux manques constatés.
 - Tout au long de l'apprentissage, une évaluation visant à suivre la progression de chaque élève et à identifier les obstacles qu'il rencontre pour l'aider à les surmonter.
 - A la fin de l'apprentissage, un bilan des acquis et des progrès réalisés et un repérage des régulations nécessaires pour l'étape suivante.
4. **L'évaluation doit impliquer l'élève lui-même**
 - Elle ne peut être « formatrice » que si l'élève en est l'acteur principal. Elle est indissociable du processus d'apprentissage.
 - L'élève doit connaître le profil de sortie et les critères qui lui permettront d'évaluer sa progression.
5. **Elle se réfère aux compétences visées dans le COC et les programmes**
 - L'école haïtienne a fait le choix de « l'approche par compétences »
 - De ce fait, l'évaluation doit à la fois vérifier et réguler l'atteinte des objectifs particuliers de chaque étape (séance ou séquence), considérée comme l'acquisition de « ressources » indispensables (connaissances, savoir-faire et attitudes), mais aussi veiller à la progression de l'élève dans le développement des compétences inscrites dans le profil de sortie du cycle.
 - Ceci implique de confronter régulièrement l'élève à des situations complexes mettant en jeu chaque compétence visée.
6. **L'évaluation terminale de 9^e année doit être modifiée** pour prendre en compte les nouveaux programmes et le profil de sortie.

Au cours du séminaire, le consensus a pu être étendu aux points suivants :

7. **Les « examens » de fin de fin de période** (4 examens par an) doivent être maintenus mais ils doivent désormais être considérés comme des bilans visant à faire progresser

les élèves. Ils doivent aussi être suivis (et précédés) d'un temps de remédiation et d'aide apportée à tous les élèves qui en ont besoin. Ces examens ne sauraient être limités à des épreuves « sur table ». Ils doivent s'appuyer sur les séquences réalisées et **permettre l'évaluation des progrès des élèves dans le développement des compétences visées**. Il faut éviter les classements.

8. **Le redoublement doit être réservé à des cas exceptionnels** : absences de longue durée, situations de handicap nécessitant un prolongement de la scolarité, problème grave de comportement... **Tout élève respectant le contrat qui le relie à l'école doit pouvoir passer en 8^e puis en 9^e année sans obstacle**. Ce contrat doit être clairement établi au début de chaque année. Le redoublement n'est pas une solution pour l'élève qui rencontre des difficultés, en revanche la remédiation et l'accompagnement sont indispensables.

Fiche 2

Maquette de l'évaluation terminale (1^{er} schéma)

Cette 1^{ère} proposition est la version 0 d'une maquette qui sera améliorée et complétée au fil des réunions du groupe qui a participé au séminaire de juin 2023. Elle sera testée en mars 2024 avant de faire l'objet d'une livraison finale.

Principes

L'évaluation terminale doit permettre de certifier que l'élève a atteint le niveau attendu de développement des compétences composant le profil de sortie de l'éducation fondamentale.

De plus, cette certification constitue la condition nécessaire et suffisante pour accéder au lycée. Elle atteste donc du développement des compétences indispensables pour réussir la scolarité secondaire.

Ces compétences ne peuvent être évaluées exclusivement à travers des épreuves écrites finales. Elles nécessitent d'une part un oral, d'autre part un contrôle continu pour rendre compte de la réalité de la progression de l'élève vers le niveau de compétence attendu et des situations irréalisables dans le cadre de l'examen.

De même, il est attendu que les 10 disciplines des programmes soient prises en compte dans l'évaluation finale.

Deux contraintes doivent être prises en compte

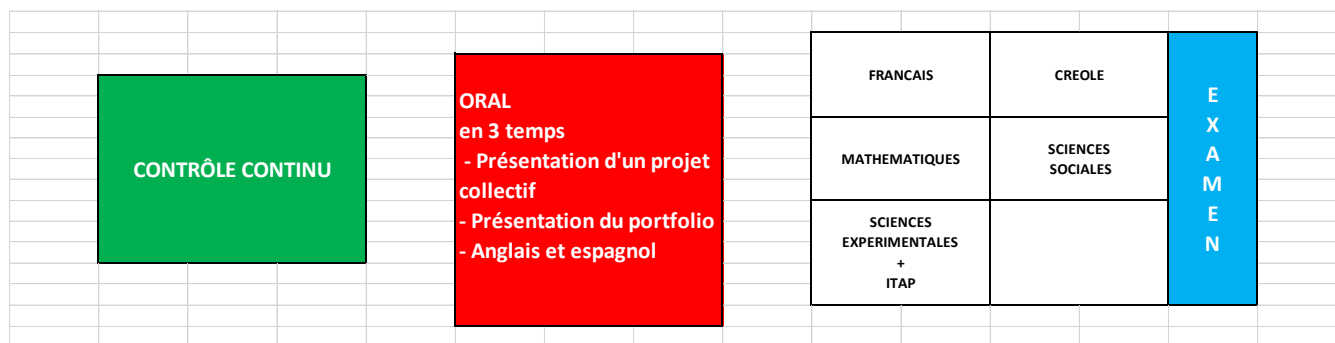
- La faisabilité et le coût du dispositif proposé.
- La nécessité de ne pas provoquer l'opposition des acteurs et, en particulier, des parents par un changement trop brutal et inexplicé.

Il faut toutefois rappeler que les nouvelles modalités d'évaluation terminale ne pourront être mises en place dans tout le pays qu'au terme de la généralisation du nouveau curriculum donc, au plus tôt, en

2027-2028. Ce délai devra être mis à profit pour tester rigoureusement la pertinence et la faisabilité de la maquette proposée et, surtout, pour préparer les esprits au changement envisagé grâce à une bonne communication.

Structure de l'évaluation terminale

Pour répondre à l'ensemble de ces exigences, la structure de l'évaluation terminale repose sur trois éléments : le contrôle continu, un oral et des épreuves écrites. Le schéma général est le suivant



1. Les épreuves écrites

Elles sont organisées selon le schéma actuellement en vigueur, mais avec deux modifications :

- Les langues vivantes étrangères ne font plus l'objet d'une épreuve écrite, mais d'un oral permettant d'évaluer l'ensemble des activités langagières dans la langue considérée.
- L'ITAP est introduite dans une épreuve commune avec les sciences expérimentales.

La durée de chaque épreuve est la suivante :

Mathématiques	3h
Français	3h
Créole	2h
Sciences expérimentales et ITAP	2h
Sciences sociales (incluant l'éducation à la citoyenneté)	2h

Les épreuves sont redéfinies en référence aux compétences impliquées dans le profil de sortie.

Une première approche a permis de suggérer quelques pistes :

- Pour le français et le créole : au moins, la compréhension d'un texte et l'expression écrite.

- Dans les autres disciplines : sans exclure le contrôle des savoirs et savoir-faire, la confrontation de l'élève à, au moins, une situation-problème.

2. L'oral

Il permet de prendre en compte dans la certification finale

- l'évaluation du niveau de compétence de l'élève à **l'oral pour les quatre langues étudiées** (compréhension/expression/interaction) ;
- **les compétences du profil de sortie** qui ne sont pas mises en jeu dans les épreuves écrites (en particulier, compétences 5, 6 et 7 ;
- les disciplines difficilement évaluables à l'écrit : **l'éducation artistique et l'EPS.**

Il comporte trois temps :

- **la présentation d'un projet collectif** réalisé dans les domaines des sciences expérimentales et de l'ITAP. Ce projet « interdisciplinaire » peut impliquer aussi les sciences sociales. La présentation doit permettre d'apprécier clairement l'implication de l'élève dans le projet. Cette présentation et l'échange avec les examinateurs sont réalisés en français ou en créole (au choix de l'élève).
- **La présentation d'un portfolio ou d'un cahier de bord** rendant compte du parcours de l'élève dans le champ de l'éducation artistique et de l'EPS. Ce document peut aussi intégrer des activités conduites hors du temps scolaire dans ces domaines. Il sert de support à un entretien conduit avec les examinateurs en français ou en créole : si la première épreuve s'est déroulée en créole, la seconde sera accomplie en français (et inversement).
- **Un oral en espagnol et un oral en anglais** : ils pourraient être conçus comme une certification dans l'une et l'autre langue en référence au CECRL. Afin d'en faciliter la réalisation, cette épreuve pourrait se dérouler sur plusieurs semaines.

Pour chacune des épreuves, un protocole sera élaboré ainsi qu'une grille d'évaluation.

Afin d'assurer la faisabilité de ces épreuves, elles seront organisées par les directions départementales, au plus près de l'école concernée (à l'intérieur d'un réseau d'écoles).

Une exigence toutefois : l'élève ne doit pas être évalué par ses propres enseignants.

3. Le contrôle continu

Ses principes et ses modalités devront être précisées au cours des prochaines réunions du groupe de travail.

Le contrôle continu doit permettre de rendre compte du développement par l'élève de l'ensemble des compétences définies dans le profil de sortie de l'éducation fondamentale.

Après discussion, le choix est fait d'accomplir le contrôle continu **dans le cadre des 10 disciplines**. Plusieurs possibilités sont envisagées : soit chaque enseignant prend en compte l'ensemble du profil de sortie et tente de positionner ses élèves par rapport à toutes les compétences (et composantes) à partir d'une grille ; soit il évalue plus particulièrement les composantes qui sont impliquées dans les apprentissages de sa discipline. Dans tous les cas, un travail collectif des enseignants est indispensable pour opérer une synthèse.

Parmi les questions essentielles qui restent à traiter, celle du mode de prise en compte du contrôle continu : attribution d'une note pour chaque discipline, note globale dite « de contrôle continu », simple validation du profil de sortie (validé/non validé), grille détaillée présentant le profil de chaque élève...

Un point recueille un avis unanime : **la nécessité de partager avec l'élève lui-même le profil de sortie attendu et les critères qui en résultent, puis son positionnement final par rapport à ce profil.**

Suite du travail d'élaboration de la maquette

On peut proposer le plan de travail suivant :

1. **Juillet** : deux ou trois réunions pour confirmer les choix opérés et compléter la maquette générale proposée pour l'évaluation terminale.
2. **Août/septembre** : Profiter des formations de l'été pour présenter aux directeurs et aux enseignants les modalités d'évaluation que l'on souhaite expérimenter (test de septembre, contrôle continu, portfolio, projet, oral de langues, test complet de mars).
3. **Fin septembre** : mettre en place un premier test (partiel) des épreuves écrites.
4. **Octobre** : faire une réunion complémentaire pour assurer la mise en place de l'expérimentation.
5. **Mars** : expérimentation des épreuves terminales.
6. **Avril** : séminaire de bilan et de réajustement.
7. **Juin 2024** : livraison de la maquette définitive.

Fiche 3

Proposition de test pour les élèves de 9^e année

Objectifs

Deux objectifs ont été retenus :

1. Evaluer (au moins partiellement) les acquis des élèves de 9^e année en septembre 2023 et mars 2024.
2. Associer cette double évaluation à une expérimentation de la maquette de l'examen de 9^e année.

Deux étapes

4. En septembre 2023

Le test comportera uniquement des épreuves écrites et se réfèrera aux programmes de 8^e année.

Il comportera l'ensemble des épreuves actuellement présentes dans l'examen de 9^e année :

<i>Mathématiques</i>	<i>3h</i>
----------------------	-----------

<i>Français</i>	<i>3h</i>
<i>Créole</i>	<i>2h</i>
<i>Sciences expérimentales</i>	<i>2h</i>
<i>Sciences sociales (incluant l'éducation à la citoyenneté)</i>	<i>2h</i>
<i>Anglais</i>	<i>2h</i>
<i>Espagnol</i>	<i>2h</i>

Les sujets seront proposés par chaque équipe disciplinaire concernée en prenant en compte les compétences visées dans le profil de sortie.

Une première approche a permis de suggérer quelques pistes :

- Pour le français et le créole : au moins, la compréhension d'un texte et l'expression écrite.
- Dans les autres disciplines : sans exclure le contrôle des savoirs et savoir-faire, la confrontation de l'élève à, au moins, une situation-problème.

L'IHFOSED sera chargé de l'organisation de ce test. Une rencontre sera prévue très rapidement pour prévoir le dispositif et en estimer le coût et la faisabilité.

5. En mars 2024

L'ensemble de la maquette d'examen sera testé :

- **L'écrit** comportera des épreuves analogues à celles de septembre mais référées aux contenus de 9^e année.
- **Un oral** sera organisé pour confirmer la pertinence et la faisabilité des épreuves envisagées :
 - Epreuves orales en anglais et en espagnol,
 - Présentation d'un projet collectif (concernant les sciences et l'ITAP) suivie d'un échange en français ou en créole,
 - Présentation d'un portfolio (concernant l'EPS et les arts) suivie d'un échange dans l'autre langue d'enseignement.
- **Le contrôle continu** fera l'objet d'une restitution par l'ensemble des enseignants de 9^e année concernés.

Un présentiel est prévu à Sèvres en avril 2024 pour exploiter les résultats, dresser le bilan de l'expérimentation et revoir la maquette en fonction de ce bilan.

Cette seconde étape impose une information préalable des directeurs et des enseignants dès les formations d'août/septembre et une organisation très anticipée en amont.

Calendrier

4 juillet : réunion avec l'IHFOSED puis confirmation de l'organisation du test de la fin septembre (groupe opérationnel)

7/12 juillet : lancement de l'élaboration des sujets

15-31 juillet : mise au point de la proposition de maquette de l'évaluation de 9^e année – organisation du test.

Août/septembre : présentation aux directeurs et aux enseignants des modalités d'évaluation que l'on souhaite expérimenter (test de septembre, contrôle continu, portfolio, projet, oral de langues, test complet de mars).

Fin septembre : première phase de test - épreuves écrites. Puis dépouillement, analyse et partage des résultats

Octobre : réunion complémentaire des directeurs pour assurer la mise en place de l'expérimentation et présenter le bilan de la 1^{ère} phase.

Mars : deuxième phase de test : expérimentation de l'ensemble des épreuves terminales.

Avril : séminaire de bilan et de réajustement. Exploitation des résultats

Juin 2024 : livraison de la maquette définitive.

Il faut souligner que ce calendrier est particulièrement serré, en particulier pour l'organisation du test de la fin septembre.

ANNEXE 3 – Cahier des charges pour la mise en réseau des établissements secondaires

1. Principe

= Regrouper des **établissements secondaires proches** (accessibles sans difficulté de déplacement) **autour d'un établissement « centre de ressources »**.

2. Pourquoi des réseaux d'établissements ?

Il s'agit, avant tout, de mettre en place une organisation au service de la formation des enseignants en permettant à la fois la fois des formations de proximité organisé par des cadres locaux et l'accès à des ressources numériques et à des modules d'autoformation.

Il faut souligner que cette organisation est particulièrement adaptée aux contraintes de la situation actuelle des écoles et aux difficultés des déplacements dans le pays.

De plus, elle est susceptible de répondre à d'autres besoins pédagogiques et matériels et de favoriser la solidarité entre les établissements.

De manière plus précise, nous avons identifié les besoins suivants :

- A. Réunir les enseignants ou autres personnels) pour **des temps de formation en présentiel sans difficulté de déplacements**.
- B. Rendre possible **l'accès à des modules d'autoformation à distance** (en ligne ou « embarqués ») donc la réalisation d'une formation hybride.
- C. Permettre à chaque enseignant d'**accéder à des ressources « physiques »** (documents et matériels) **et numériques**.
- D. Proposer aux enseignants **une offre de services** contribuant à leur développement professionnel (animations, conférences, ateliers...) en présentiel ou en distanciel.
- E. Développer **le travail coopératif des enseignants** d'un même secteur (constituer et faire vivre des équipes disciplinaires, faciliter les échanges de pratiques ou le mentorat, etc.) ou **des équipes de directions** des établissements.
- F. Favoriser **la mutualisation d'équipements et de locaux** (voire de ressources humaines) entre établissements.
- G. Inciter à **la réalisation de projets communs** (scolaires ou périscolaires) dans tous les domaines : sport, arts, citoyenneté, environnement, patrimoine, etc.

3. Quel réseau ?

Quelles conditions incontournables pour répondre à ces besoins ?

1- Des établissements publics et privés

- **Proches** (accéder sans difficulté au centre de ressources).
- **Volontaires** et engagés à travers **un document cosigné (contrat/charte/projet de réseau)**

2- Une tête de réseau, centre de ressources

- **Un établissement public volontaire** disposant
 - . d'un espace pour installer le centre de ressources ;
 - . d'un accès à l'électricité et à internet ;
- **L'aménagement et l'équipement de cet espace** (voir proposition CANOPE)
- **Un directeur prêt à prendre la responsabilité** du centre de ressources et du pilotage du réseau (?).
- **Un regroupement de ressources physiques** (livres, manuels, documents divers, matériels pédagogiques) **et numériques**, dans des conditions de sécurité acceptables.
- **Un personnel** assurant le fonctionnement et l'animation du centre de ressources et du réseau (?).
- **Des modalités de financement pérennes.**

4. Ce qui est à faire ?

- A. Confirmer l'accord sur le présent document.
- B. Confirmer la composition des trois réseaux envisagés et l'identification des trois centres de ressources.
- C. Confirmer le volontariat des établissements concernés.
- D. S'accorder sur un référentiel permettant le suivi et l'analyse du fonctionnement des réseaux
- E. Réunir les chefs d'établissement de chaque réseau et lancer officiellement le réseau concerné.
- F. Etablir le projet/contrat de chaque réseau
- G. Aménager et équiper chaque centre de ressources
- H. Désigner l'animateur de chaque réseau
- I. Mobiliser les cadres départementaux pour mettre en place des actions de proximité
- J. Mobiliser les concepteurs pour lancer la mise en réseau par discipline
- K. Ouvrir les centres de ressources
- L. Démarrer le fonctionnement des trois réseaux en fonction de leur projet

5. Proposition de trame pour le contrat de réseau

Pour que le réseau soit concrètement mis en place, il est évident qu'un document cosigné par les directeurs et engageant chacun doit être établi. La proposition ci-dessous peut constituer une trame à discuter et modifier.

« Les écoles suivantes ont décidé de se réunir pour coopérer et constituer un réseau :

-
-
-
-

Ce réseau a pour objectifs de

- Permettre la formation des personnels ;
- Susciter le travail commun des enseignants des écoles concernées ;
- Faciliter l'accès de tous à des ressources numériques et physiques ;
- Développer les projets communs ;
- Favoriser l'entraide et la solidarité entre les établissements ;
-

Un conseil de réseau est constitué pour décider des actions communes et des modalités de collaboration. Il est composé de.....

Un centre de ressources est créé dans l'établissement suivant : _____. Le directeur de cet établissement a la responsabilité du fonctionnement du centre. Il est mis à la disposition des écoles du réseau selon des modalités qui seront définies par le conseil de réseau.

Chaque école contribue au financement du réseau selon les modalités suivantes :

.....

Le présent contrat prend effet le _____ pour une durée de _____.

Fait le _____ à _____

[Signatures des directeurs des écoles concernées] »

6. Proposition de référentiel d'un réseau

La liste de points suivants (à compléter) peut servir de référence pour suivre et évaluer la mise en place des réseaux :

1- Le réseau est constitué

- *La liste des établissements est établie*
- *Les établissements sont suffisamment proches les uns des autres*
- *Ils sont volontaires*
- *Les personnels sont informés*

2- Le centre de ressources est installé

- *L'établissement tête de réseau est désigné*
- *Il est facilement accessible*
- *Le directeur a donné son accord*
- *Un espace suffisant est disponible*
- *Il peut être sécurisé*
- *L'accès à l'électricité est assuré*
- *L'accès à internet est assuré*
- *L'aménagement est réalisé*
- *Il correspond au cahier des charges*

- *Les équipements prévus sont livrés et installés*
- *Des ressources sont rassemblées et disponibles*

3- Le contrat du réseau est élaboré

- *Une première réunion des directeurs est organisée*
- *Les directeurs travaillent ensemble au contrat du réseau*
- *Ils informent et consultent leurs personnels*
- *Le contrat est rédigé*
- *Il est conforme au modèle proposé par le MENFP*
- *Les modalités financières de fonctionnement sont établies*
- *Il est signé par l'ensemble des directeurs*

4- Le fonctionnement du réseau est organisé

- *Un ou plusieurs animateurs sont désignés*
- *Leur mission est définie*
- *Un conseil de réseau est prévu et se réunit*
- *Des règles sont établies pour l'accès et l'usage du centre de ressources*

5- Les activités sont engagées

- *Le centre de ressources fonctionne*
- *Les enseignants y viennent et utilisent les ressources mises à leur disposition*
- *L'accès à la plateforme d'appui à la formation est possible et utilisé*
- *Des formations de proximité se déroulent dans le centre de ressources*
- *Des réunions s'y tiennent*
- *Les enseignants ont constitué des réseaux et échangent des informations, des idées, des ressources et/ou des séquences*
- *Des actions communes sont organisées*
- *Les établissements s'entraident et partagent des équipements ou des installations*

ANNEXE 4 - Expérimentation de l'enseignement de l'ITAP, de l'éducation artistique et de l'EPS au 3^e cycle fondamental

1. Objectifs

- Réaliser un premier test de la mise en œuvre de ces trois disciplines avant de procéder à une expérimentation complète en 2023-2024.

2. Principes de l'expérimentation

- Il a été procédé à **un premier recrutement d'enseignants** potentiels dans chacune des disciplines : **10 dans l'Ouest et de 10 dans le Centre par discipline**.
Chaque enseignant doit s'engager
 - à participer à une semaine de formation,
 - à assumer la réalisation d'au moins une séquence sur une école test en 7^e et 8^e année, d'ici le mois de juillet 2023,
 - à faire un bilan du travail réalisé.

Il sera rémunéré 125 dollars par séquence réalisée.

- **Une semaine de formation est prévue du 22 au 26 mai** sur la base des modules de formation déjà produits : formation animée par chacune des équipes de concepteurs avec l'appui de l'expert concerné.
- **Les enseignants seront répartis entre les écoles**. Un même enseignant peut prendre en charge l'ITAP, l'EPS ou l'éducation artistique sur plusieurs écoles proches.
- Dans chaque école, ils devront réaliser **une séquence de 8 ou 9h en 7^e année et une séquence en 8^e année**. Leur intervention peut être étalée sur 8 semaines ou regroupée sur 3 ou 4 semaines : l'organisation pratique sera à définir avec les directeurs des écoles concernées.
- La mise en œuvre des séquences commencera **à partir du 5 juin** (ou plus tôt si cela semble possible dans une école).
- **Un accompagnement** sera prévu par chaque équipe de concepteurs : mise en réseau (groupe WhatsApp ou autre) et, autant que possible, visites.
- **Un premier bilan sera dressé fin juillet** afin de procéder aux réajustements nécessaires pour les formations d'août 2023 et l'extension de l'expérimentation en 2023-2024.

3. Organisation de la formation

- Elle sera réalisée **à l'IHFOSED en présentiel**.
- **Les trois équipes de concepteurs sont mobilisées**. Les trois experts sont informés. Ils interviendront directement en fonction de leurs disponibilités.
- **Des membres de l'équipe transversale du fondamental** seront également impliqués : ils interviendront au cours de la première journée, voire également au cours de la seconde si nécessaire. Guy-Serge Pompilus sera présent et coordonnera les interventions transversales.
- **Un lien sera adressé à FEI et aux trois experts concernés**, si possible dès le 19 ou le 20 mai
- Le déroulement pourrait être le suivant :
 - Lundi 22 mai** (à partir de 10h avec accueil à 9h30 ?) : journée transversale commune (éventuellement prolongée le 2^e jour) :
 - Ouverture par la Coordination générale
 - Présentation de l'expérimentation (Consortium)
 - Présentation des principes de la réforme : le COC, les programmes, les guides, les séquences (Equipe transversale).
 - Présentation de la plateforme et des appuis possibles (MENFP, concepteurs)
 - Echanges
 - Organisation pratique : répartition entre les écoles ; calendrier ; modalités de contact avec les écoles et d'organisation des enseignements ; questions matérielles... (Coordination générale, concepteurs disciplinaires...)
 - Préparation des contrats (IHFOSED).
 - Du mardi 23 mai au vendredi 26 mai :**
 - Prolongation de la partie transversale (si nécessaire)
 - Formation en groupes disciplinaires (contenu à adapter par chaque équipe disciplinaire)
 - La discipline et sa didactique.
 - Les programmes
 - Les guides
 - La démarche générale
 - Les deux séquences à réaliser
 - L'adaptation au contexte des écoles
 - La préparation des activités
 - La conduite de classe, etc.
- Les documents à transmettre : les programmes de la discipline et les séquences de 7^e et 8^e année (à reprographier), le guide de l'enseignant du fondamental, le guide numérique du fondamental. Le lien avec la plateforme doit être communiqué aux participants à l'avance.
- Prévoir **3 lieux d'activité à l'IHFOSED et des liaisons internet** avec FEI pour permettre le contact avec les experts. Nécessité d'un lien spécifique pour chaque discipline : 3 « salles » TEAMS ou ZOOM.

- **Une réunion préparatoire des concepteurs** (et, si possible des experts internationaux concernés) est prévue le vendredi 19 mai à 10h. Le lien sera adressé par l'IHFOSED aux participants (Concepteurs des trois disciplines, concepteurs transversaux intervenants, Coordination générale, AMO, FEI qui transmettra aux experts des 3 disciplines...).
- **La question des responsabilités** sur l'organisation pratique est posée :
 - Responsabilité sur le recrutement des intervenants, la répartition entre les écoles et information des écoles : Coordination générale.
 - Responsabilité sur l'organisation de la formation et sur l'établissement des contrats : IHFOSED

4. Calendrier récapitulatif

- Mardi 16 mai - 10h30 : groupe opérationnel centré sur la mise au point de l'opération
- Vendredi 19 mai -10h : réunion préparatoire avec les concepteurs et, si possible, les experts extérieurs.
- Lundi 22 mai – à partir de 10h : ouverture de la formation et journée transversale.
- Du 23 au 26 mai : formation disciplinaire
- A partir du 5 juin : début de l'expérimentation.
- Fin juillet : réunion bilan.

ANNEXE 5 - Révision des programmes du secondaire *Cadre de travail*

Le gabarit

- Il est proposé de partir du gabarit des programmes du 3^e cycle fondamental pour l'adapter à ceux du secondaire en assurant ainsi la continuité et la cohérence du curriculum. Le plan ci-dessous a été adopté.

Programmes de l'enseignement secondaire

1. Préambule

2. Partie commune

2.1 L'enseignement secondaire : place dans le curriculum haïtien – missions et finalités (référence au COC)

2.2 Le profil de sortie

2.3 Le cursus : le tronc commun – Les séries

2.4 « Lire et comprendre les programmes » :

2.4.1 Leur fonction ;

2.4.2 Des choix essentiels : la notion de « compétence » ; le rôle de l'évaluation ; une autre conception de l'enseignement.

2.4.3 Leur organisation

2.5 Les disciplines – Les horaires

2.6 Les liens entre les disciplines :

2.6.1 La nécessité d'une coopération entre enseignants.

2.6.2 Des activités et des projets interdisciplinaires.

2.6.3 Les enjeux de la vie scolaire.

2.7 Comment utiliser les programmes et penser l'enseignement et l'évaluation dans cette perspective ? ». Les ressources mises à la disposition des enseignants et des élèves

3. Les disciplines

3.1 Français

3.1.1 La discipline

3.1.2 Sa contribution au profil de sortie– sa relation aux autres disciplines : l'interdisciplinarité

3.1.3 Quelques principes de la didactique de la discipline dans le secondaire

3.1.4 Les compétences visées

3.1.4.1 Schéma présentant l'ensemble des compétences

3.1.4.2 Fiche décrivant chaque compétence

Compétence :

- ✓ Présentation de la compétence

- ✓ Ses composantes
 - Attentes
 - A la fin du tronc commun
 - A la sortie du secondaire (pour chaque série ?)

- ✓ Modalités et critères d'évaluation

✓ Stratégie mise en œuvre pour que chaque élève développe la compétence

3.1.5 Les programmes « détaillés » par année, en distinguant les séries, et par unité d'apprentissage

Tableau ou schéma mettant en relation compétences et unités d'apprentissage

Tableaux décrivant chaque unité d'apprentissage

<i>Année :</i>		<i>Série :</i>
<i>Unité d'apprentissage :</i>		
<i>Compétence(s) ciblée(s) :</i>		
<i>Savoirs, savoir-faire et attitudes à mobiliser</i>		<i>Propositions d'activités d'apprentissage</i>
<i>Modalités et critères d'évaluation :</i>		

3.1.6 Progression

3.1.6.1 Répartition annuelle des « unités d'apprentissage »

3.1.6.2 Des repères de progression dans la maîtrise des compétences ciblées

Les horaires

Volonté d'un allègement des horaires, en particulier au niveau du tronc commun.
Après un dernier échange, la répartition horaire ci-dessous a été adoptée.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – ANNÉES 1 ET 2	VOLUME HEBDOMADAIRE
Français	4
Créole	4
Introduction à l'économie	1
Espagnol	2
Anglais	2
Histoire-géographie	3
Éducation à la citoyenneté	1
Mathématiques	5
Biologie/physiologie	2

Géologie	1
Physique	2
Chimie	1 ½
Informatique/Numérique	2
Éducation physique et sportive	1
Arts	1
Total	32,5

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – ANNÉE 3				
DISCIPLINE	VOLUME HORAIRE PAR SÉRIE			
	MATHS/PHYSIQUE	SVT	SES	LET/LA/ARTS
Français	4	4	5	5
Créole	2	2	2	3
Anglais	2	2	2	3
Espagnol	2	2	2	3
Histoire/géographie	2	2	3	3
Éducation à la citoyenneté	1	1	1	1
Sciences économiques et sociales	1	1	6	2
Mathématiques	7	5	5	2
Physique	4	4	1	1
Chimie, physiologie/Biologie, géologie	4 dont 1h30 de chimie	6 dont 1h30 de chimie	2	2
Informatique	3	2	2	2
Éducation physique et sportive	1	1	1	1
Arts	-	-	-	4
Total hebdomadaire	33	32	33	32

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – ANNÉE 42H				
DISCIPLINE	VOLUME HORAIRE THÉORIQUE PAR SÉRIE			
	MATHS/PHYSIQUE	SVT	SES	LET/LA/ARTS
Philosophie	4	4	4	6 dont 1 de français
Histoire/géographie	2	2	5	3
Créole	2	2	2	2
Anglais	2	2	2	3
Espagnol	2	2	2	3
Sciences économiques et sociales	-	-	6	2
Mathématiques	8	6	5	2
Physique	3 1/2	3 ½	1	1
Physiologie, géologie	2	5	2	2
Chimie	1 1/2	1 ½		
Informatique	3	3	3	2
Éducation physique et sportive	1	1	1	1
Arts	-	-	-	6
Total hebdomadaire	31	32	33	34

Quelques remarques et propositions :

- Introduire une certification spécifique du niveau de maîtrise du français en vue de faciliter l'accès aux universités francophones et cela dès LS3. Un échange souhaité avec FEI sur ce sujet.

- Rétablir une heure de français en LS4 dans la série LLA.
- Le retrait de l'horaire d'éducation à la citoyenneté est justifié en LS4 par le fait qu'elle ne fait pas l'objet d'évaluation à l'examen et que ses finalités sont prises en charge par la philosophie et les sciences sociales (à rappeler dans les programmes).
- En LS1 et LS2, il n'y a qu'une heure pour les arts : il est proposé qu'une heure soit consacrée à la musique pendant une année et une heure aux arts plastiques et à l'histoire de l'art pendant l'autre année.

La spécificité des séries

→ *Il est proposé que des programmes spécifiques soient réalisés pour certaines séries dans les disciplines suivantes :*

— Propositions :

DISCIPLINE	SERIES			
	MATHS/PHYSIQUE	SVT	SES	LET/LA/ARTS
Français				
Créole				
Anglais				
Espagnol				
Histoire/géographie				
Éducation à la citoyenneté				
Sciences économiques et sociales				
Mathématiques				
Physique				
Chimie, physiologie/Biologie, géologie				
Informatique				
Éducation physique et sportive				
Arts				
Philosophie				

Le profil de sortie de l'enseignement secondaire

→ **Consensus pour prendre en compte le profil tel qu'il est défini dans le COC**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

À la sortie du secondaire, le jeune Haïtien et la jeune Haïtienne doivent pouvoir soit suivre avec succès une formation supérieure académique ou professionnelle, soit s'insérer, sans difficulté, dans le monde du travail. L'éducation secondaire doit donc les préparer à accomplir ce choix et à disposer des compétences nécessaires pour réussir dans la voie choisie. Toutefois, elle ne doit pas les enfermer dans une spécialisation trop précoce. Si elle permet d'opter pour une « série » privilégiant un domaine particulier à partir de la 12^e année, elle se situe dans la continuité de l'éducation fondamentale et poursuit l'acquisition des compétences qui permettront à chacun et à chacune de s'insérer harmonieusement dans la société et de développer toutes ses potentialités.

Au terme de sa scolarité, l'élève² doit être capable de

Communiquer de manière efficace dans toutes les situations de sa formation, de sa vie sociale et de l'exercice de son métier

- En français et en créole, il peut exprimer sa pensée et développer un raisonnement construit et argumenté, participer à un débat ou faire un exposé. Il peut produire un écrit clair, correct et organisé sur un sujet complexe. Il pratique la lecture d'œuvres littéraires ou philosophiques.
- Il dispose des ressources linguistiques nécessaires pour suivre des enseignements de niveau universitaire ou une formation professionnelle.
- Il adapte son mode de communication et son registre de langue à toutes les situations de la vie professionnelle, familiale, associative ou politique.
- Il peut utiliser l'anglais ou l'espagnol dans la plupart des situations de la vie quotidienne ou pour établir des relations dans un contexte professionnel. Il accède à des informations produites dans ces deux langues. Il est ouvert à la culture des pays voisins anglophones et hispanophones et lit sans difficulté des textes narratifs ou informatifs écrits dans l'une et l'autre.
- Il a engagé l'apprentissage d'une autre langue de communication internationale.
- Il communique sans difficulté avec les outils numériques.

S'approprier les méthodes et outils nécessaires pour penser, apprendre et travailler de manière autonome

- Il utilise les méthodes et outils acquis dans l'ensemble des disciplines pour traiter des problèmes complexes dans des situations nouvelles.
- Il est initié aux démarches scientifiques. Il dispose des outils mathématiques nécessaires pour traiter les données, construire son raisonnement, représenter les faits et les objets, modéliser les solutions, optimiser ses choix ou encore évaluer son action.
- Il dispose des ressources nécessaires pour développer sa réflexion et l'exposer dans un écrit structuré ou dans une intervention orale claire et argumentée.
- Il sait accéder efficacement aux informations dont il a besoin, il sélectionne les plus pertinentes et les plus fiables et les exploite, avec un recul critique, dans toutes ses activités.

² Le mot « élève » désigne ici la jeune fille ou le jeune homme sortant du niveau secondaire général et technologique du système éducatif haïtien.

- Il connaît les principes de l’informatique et de la programmation. Il choisit et utilise efficacement les applications qui lui sont nécessaires. Il prend en compte les exigences d’un usage responsable et sécurisé du numérique et la nécessité de protéger les données personnelles.
- Il est autonome dans son travail personnel. Il gère et programme ses activités.
- Il organise ses notes et sa documentation.

Exercer activement sa citoyenneté en s’appuyant sur une connaissance et une compréhension de la société ouverte au monde et à son histoire

- Il resitue dans le contexte mondial son approche géographique, politique, économique et historique de la société haïtienne.
- Il est conscient des défis auxquels sont confrontées les sociétés aujourd’hui : la dégradation de l’environnement, les fléaux sanitaires, les trafics de drogue, la violence, le terrorisme. Il les prend en compte dans ses engagements au service de la collectivité et fait preuve de résilience.
- Il comprend la justification et l’enjeu des valeurs cardinales de la société haïtienne : le respect, la solidarité, la tolérance, l’honnêteté et l’équité, ainsi que les principes de l’inclusion. Il les porte et les défend. Il s’oppose à toute forme de discrimination, qu’elle soit fondée sur le genre, l’origine, la culture, la religion, la langue ou le handicap. Il connaît les principes du droit et le fonctionnement des institutions. Il coopère et s’insère efficacement dans le travail collectif. Il peut animer une équipe et conduire un projet collaboratif.
- Il exerce pleinement sa responsabilité de citoyen et contribue au progrès de la démocratie. Il est prêt à assumer une responsabilité familiale et parentale dans le respect de chacun. Il joue un rôle actif dans sa communauté.

Étendre ses connaissances scientifiques et les mettre au service de son engagement pour un développement durable

- Il relie et exploite les connaissances construites dans chaque discipline pour comprendre, avec une approche scientifique, l’environnement et les enjeux du développement durable.
- Curieux et ouvert aux progrès de la recherche, il se constitue une culture scientifique. Il utilise les outils numériques pour répondre à ses interrogations, explorer des nouveaux champs de connaissance, remettre en cause ses modèles et ses préjugés. Il appuie ses démarches sur les concepts et les modes de raisonnement acquis à travers la réflexion philosophique.
- Il est prêt à s’impliquer dans une activité pour protéger l’environnement et prendre l’initiative de projets en faveur du développement.
- Il a acquis les compétences nécessaires pour participer à la prévention des risques naturels et pour porter les premiers secours.

Concevoir, planifier et réaliser un projet innovant

- Dans tous les champs de son activité d’étudiant ou de citoyen impliqué, il manifeste sa créativité, il propose des solutions innovantes, il s’adapte aux situations nouvelles, il anticipe. Il a l’envie d’entreprendre et est informé des démarches de l’entrepreneuriat.
- Il prend l’initiative de projets individuels et collectifs. Il sait en définir l’objectif, en évaluer la pertinence et la faisabilité, en planifier les étapes, en assurer la réalisation, surmonter les obstacles rencontrés et dresser le bilan de son action.
- Il met en œuvre sa créativité dans des productions artistiques ou littéraires, dans des démarches d’investigation, dans l’utilisation du numérique pour concevoir, programmer ou simuler, dans la construction de sa pensée philosophique, politique ou économique.

Affirmer toutes les dimensions de sa personnalité

- Il conduit une réflexion personnelle sur la vie, sur ses attentes, sur sa place parmi les autres, sur ses responsabilités. Il exprime et justifie ses idées tout en respectant celles des autres. Il se prépare à prendre les décisions qui vont engager son existence et en assumer les

conséquences. Il a le souci de développer et d'exploiter pleinement toutes ses potentialités intellectuelles, physiques, relationnelles, artistiques, sociales. Il prend en charge l'équilibre de sa vie quotidienne et décide de l'emploi de son temps libre.

- Il attache de l'importance à sa vie physique et s'investit dans les activités sportives. Il est attentif à son hygiène et à sa santé. Il est engagé dans la prévention des toxicomanies et dans les grandes causes sanitaires.
- Il se construit une culture personnelle ouverte à tous les champs de l'activité humaine. Il pratique la lecture avec plaisir et développe sa connaissance et son expérience des arts en affirmant ses goûts et ses choix esthétiques.

Préparer et engager les orientations de sa formation et sa vie professionnelle

- Il connaît le contexte économique de son pays, les secteurs d'activité à développer et les principes de l'entrepreneuriat. Il situe, dans ce cadre, les métiers qui l'intéressent. Il a vécu une première expérience du monde du travail.
- Il s'informe sur les conditions d'accès à ces métiers, sur les possibilités d'emploi ou de création d'activité et sur le parcours de formation nécessaire.
- Il prend en compte ses aptitudes, ses goûts et ses attentes, mais aussi les contraintes du contexte pour décider de sa voie de formation. Il tire profit de l'expérience acquise dans la série qu'il a choisie en fin de 11^e année pour confirmer ou modifier ses choix initiaux.